

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3137

28 octobre 2014

SOMMAIRE

Aercarle and Partners S.A.	150535	Gare Immo S.A.	150537
Am Stadtpark GP II S.à r.l.	150538	Gestion Financière et Patrimoniale S.A.	150537
Blue Services	150535	Goodrich Luxembourg Investments S.à r.l.	150538
Carmel Participations S.A.	150535	Green Park S.à r.l.	150538
Challenger Reassurance	150548	ICM Holding S.à r.l.	150558
Chen World Properties S.A.	150534	Malicar Finance S.A.	150540
Crossics	150542	Management S.à r.l.	150540
Deutsche Zinshaus S.C.A., SICAV-FIS ..	150565	Marsham Investissements S.A.	150530
Deutsche Zinshaus S.C.S., SICAV-FIS ..	150565	Martin East Associates AG	150531
Distral S.A.	150541	MDC Commercial Finance (Luxembourg) S.à r.l.	150530
Eagleprize S.à r.l.	150537	Mide S.A.	150540
Ecoleds.Eu S.à r.l.	150532	Mindegap S.à r.l.	150531
Eldora S.A.	150532	Montagu & Park Holding S.A.	150530
Eldora S.A.	150531	Mylan Luxembourg 2 S.à r.l.	150531
Elinvest S.A.	150533	N.G. Investissements	150538
Elmont S.à r.l.	150532	Oceana 71 S.à r.l.	150539
ELT - Euro Lux Tank S.à r.l.	150534	Optimum Asset Management (Luxem- bourg) S.A.	150539
Ermital Invest S.à r.l.	150533	Oryx Finance S.A.	150539
Euroconstruct Industries	150534	Osiris Restaurants Sàrl	150548
Euronav Luxembourg S.A.	150533	Pantheom S.A.	150530
Eurowatt S.à r.l.	150533	PEC Anton S.à r.l.	150530
Expro FinServices S.à r.l.	150535	Pemar Private S.A. SPF	150540
EYSD Limited and Partners SCS	150532	Restaurant Holdings Asia S.à r.l.	150549
FESIL Sales S.A.	150536	Vialdo S.A., SPF	150576
Flanagan S.A., SPF	150536		
Flexco S.à r.l.	150534		
Fortum Investment S.à r.l.	150536		
Fratoj Participations S.A.	150545		
FR Prime Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	150537		

Marsham Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 176.118.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014148273/10.

(140168873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

MDC Commercial Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.375.

Les comptes annuels de la société MDC Commercial Finance (Luxembourg) S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148277/10.

(140168861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Pantheon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.849.

Nous avons l'honneur de vous informer, que par la présente, nous nous démettons, à effet immédiat, de nos fonctions de Commissaire de votre société.

Luxembourg, le 14 août 2014.

AUDIEX S.A.

Référence de publication: 2014148333/11.

(140169109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

PEC Anton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, établis en Euros, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148339/11.

(140168923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Montagu & Park Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.962.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 17 juin 2014, il a été décidé de nommer un nouveau commissaire aux comptes:

- PRO FIDUCIAIRE Auditing & Accounting Sarl, 20 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

PRO FIDUCIAIRE est nommé pour une durée déterminée, jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra durant l'année 2015.

Référence de publication: 2014148287/12.

(140168587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Martin East Associates AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 131.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148274/9.

(140168859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Mindegap S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8538 Hovelange, 12-14, rue Kneppchen.

R.C.S. Luxembourg B 145.191.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

MUNIER Delphine.

Référence de publication: 2014148280/10.

(140168742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Eldora S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 142.591.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 septembre 2014

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de deux ans. Monsieur GALIONE Gioacchino est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

ELDORA S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014148739/16.

(140169616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Mylan Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 22.500,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 133.516.

En date du 8 août 2014, l'associé unique de la Société, Mylan (Gibraltar) 3 Limited, a transféré la totalité des 22.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Mylan Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCSL, sous le numéro B133674, ayant son siège social à l'adresse suivante: 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

En conséquence, l'entière des 22.500 parts sociales de la Société est désormais détenue par le nouvel associé unique Mylan Luxembourg 1 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Mylan Luxembourg 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014148267/19.

(140169279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Ecoleds.Eu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8469 Eischen, 51, rue de la Gaichel.

R.C.S. Luxembourg B 138.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148737/9.

(140169413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

EYSD Limited and Partners SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 95.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, établis en dollars américains, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148755/11.

(140169389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Eldora S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 142.591.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELDORA S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014148738/12.

(140169604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Elmont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 350.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.920.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 17 septembre 2014, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marjoleine van OORT, en tant que gérant de classe A de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Simon MAIRE, né le 28 juin 1985 à Virton, Belgique, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant de classe A suivant et ce avec effet rétroactif au 28 février 2014:

Claudine SCHINKER, 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014148744/22.

(140169971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Ermital Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9972 Lieler, 46, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 180.109.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148747/9.

(140169406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Elinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014148740/10.

(140169492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Eurowatt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 48.019.

Les comptes annuels au 30/09/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/09/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014148754/12.

(140169257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Euronav Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 51.212.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue au siège social de la société le 4 août 2014

1. L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide de renouveler les mandats en tant qu'administrateurs de Mr. De Stoop Hugo, né le 13 février 1973 à Verviers (B), résident professionnellement à De Gerlachekaai, 20 - B - 2000 Antwerpen, de Mr. Patrick Rodgers, né le 11 novembre 1959 à Hostert (GB), résident à Egerton Drive 6 - GB - SE 10 8JS London (Greenwich), de Mr. Marc Saverys, né le 22 janvier 1954 à Gent (B) résident professionnellement à De Gerlachekaai, 20 - B - 2000 Antwerpen, de Mr. Ludwig Criel, né le 27 octobre 1951 à Sleidinge (B) résident professionnellement à De Gerlachekaai, 20 - B - 2000 Antwerpen, de Mr. Egied Verbeeck, né le 18 juillet 1974 à Heimond (B) résident professionnellement à De Gerlachekaai, 20 - B - 2000 Antwerpen et de Mr. Alexander Staring, né le 1^{er} décembre 1965 à Bruxelles (B) résident professionnellement à De Gerlachekaai, 20 - B - 2000 Antwerpen, pour 3 années jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2017.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide de renouveler le mandat en tant que réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg S.à r.l., siège social au 9, Allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, enregistré au RCSL sous le numéro B.103590, pour une année jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2015.

Précision: Monsieur Egied Verbeeck est né le 18 juillet 1974 à Helmond (Belgique)

Un Mandataire

Référence de publication: 2014148752/23.

(140169744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Euroconstruct Industries, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9767 Pintsch, 13, Ierweschtewee.

R.C.S. Luxembourg B 108.930.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

MUNIER Delphine.

Référence de publication: 2014148751/10.

(140169417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

ELT - Euro Lux Tank S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7516 Rollingen, 12, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 173.190.

Die Bilanz zum 31 Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014148745/10.

(140169442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Flexco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 180.381.

Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance tenue en date du 22 Septembre 2014

Le Conseil décide de:

- transférer le siège social de la société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg à 1, rue Isaac Newton, L-2242 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014148766/14.

(140170026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Chen World Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.992.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 22 septembre 2014 que M. Jacques Becker, demeurant professionnellement à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Madame Nicole Reinert, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le mandat de M. Jacques Becker prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2017.

Le Conseil d'Administration communique que la nouvelle adresse des administrateurs Mme Liette Gales et Mme Monique Brunetti-Guillen et du commissaire aux comptes Juria Consulting S.A. est fixée à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Pour avis et extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014148000/20.

(140169125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Aercarle and Partners S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 177.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147932/9.

(140169006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Blue Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Luxembourg, 5, rue du X Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 119.263.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014147980/10.

(140168937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Expro FinServices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 189.220.

Par résolutions signées en date du 24 septembre 2014, l'associé unique a pris la décision suivant:

1. Nomination du nouveau Gérant de classe B suivant à partir du 24 septembre 2014 pour une durée illimitée:

Mr Martin P. Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Pour la Société

Christiaan F. van Arkel

Gérant B

Référence de publication: 2014148733/17.

(140169833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Carmel Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 121.792.

Le Conseil d'administration, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Andrea Carini de sa fonction d'administrateur et président, prend acte de cette démission avec effet immédiat.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 2 septembre 2014 au siège social de la société, il a été décidé de coopter avec effet immédiat, «CL MANAGEMENT S.A.», société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la poste L-2346 Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n. B 183640, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le conseil nomme comme nouveau président M. Cédric Finazzi avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARMEL PARTICIPATIONS S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014148014/18.

(140168809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Flanagan S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 85.110.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05 septembre 2014

1. La liquidation de la société FLANAGAN S.A., SPF est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et commissaire de liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Extrait certifié sincère et conforme

MERLIS S.à.r.l.

Signatures

Le Liquidateur

Référence de publication: 2014148788/17.

(140168961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

FESIL Sales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 469, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 51.275.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 7 mai 2014, que

Les mandats d'administrateur de Monsieur Guy Konsbruck en tant qu'administrateur-délégué, de Madame Dina E. Aune, de monsieur Einar Martin Skjolberg et de monsieur Rainer Fiehl en tant qu'administrateurs et de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprises sont prolongés pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2014148778/18.

(140169359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Fortum Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 171.874.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique en date du 17 septembre 2014 que:

- Fortum Investment S.à r.l., révoque Monsieur Sami Nummela de sa qualité de gérant A avec effet au 29 août 2014;
- Monsieur Peter Lundin, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Luxembourg, est nommé gérant A avec effet au 1^{er} septembre 2014;

Le conseil de gérance sera donc composé comme suit:

- Charlotte Lahaije-Hultman, gérant A;
- Peter Lundin, gérant A;
- Taina Honkala, gérant B;
- Jouni Huttunen, gérant B.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148768/19.

(140169711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Gare Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 144.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014148804/10.

(140169443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Eagleprize S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 120.178.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/09/2014.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2014148734/12.

(140169431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Gestion Financière et Patrimoniale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 88.642.

Extrait du conseil d'administration tenu à Pétange en date du 5 septembre 2014.

Suivant la loi du 28.07.2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, publiée au Mémorial A- N° 161 du 14 août 2014,

Le Conseil d'Administration décide de nommer:

la société «SOCIÉTÉ DE GESTION INTERNATIONALE S.à.r.l.», expert-comptable, située à L-4761 Pétange, 59 route de Luxembourg et inscrite au RCS sous le numéro B77606, dépositaire des titres au porteur de la société.

Pascal WAGNER / Renée WAGNER-KLEIN / Myriam MATHIEU
Administrateur délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014148799/15.

(140169796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

FR Prime Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 165.094.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 29 Août 2014 que:

- la démission de Monsieur Benoit Bauduin, gérant de classe B de la Société a été acceptée avec effet au immédiat;
- Monsieur Ibrahim Jabri, né le 2 septembre 1982 à Saint-Ghislain (Belgique) résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de classe B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148792/17.

(140170048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Goodrich Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 159.841.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Goodrich Luxembourg Investments S.à r.l.
Christiaan van Arkel
Gérant

Référence de publication: 2014148800/14.

(140169862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

N.G. Investissements, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.903.700,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 15, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 173.886.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 24 septembre 2014, a renouvelé les mandats des gérants, pour une durée indéterminée.

- Madame Nathalie GASTALDO GODEAU, Gérant de catégorie A, 12, rue de Beynes, F-78640 Neauphle-le-Vieux, France.

- Monsieur Richard HAWEL, Gérant de catégorie B, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Pour N.G. Investissements
Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014149007/17.

(140169654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

**Green Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Am Stadtpark GP II S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 161.962.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

En vertu des résolutions circulaires de l'associé unique de la société, datées du 18 septembre 2014, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Benoit Bauduin en tant que gérant de la société, et ce avec effet au 31 août 2014.

- de nommer Bouchra Akhertous, née le 8 octobre 1974 à Mont-Saint Martin (France), avec adresse professionnelle, 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, gérant de la société, et ce avec effet au 31 août 2014 et pour une durée indéterminée

Le Conseil de Gérance se compose donc comme suit:

- Philippe Salpetier - Gérant
- Bouchra Akhertous - Gérant
- Brenda Monaghan - Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Bouchra Akhertous
Mandataire

Référence de publication: 2014148801/23.

(140169640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Optimum Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 158.100.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Septembre 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014149030/13.

(140169296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Oceana 71 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 145.732.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 22 septembre 2014, les Associés de la Société ont:

- prononcé la clôture de la liquidation et ont constaté que la Société a définitivement cessé d'exister;
- décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à partir du 22 septembre 2014 au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149029/17.

(140168895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Oryx Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 168.748.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 septembre 2014

Acceptation de la démission de Messieurs Claude FABER, Lionel CAPIAUX et de Faride BENTEBBAL en tant qu'Administrateurs.

Acceptation de la nomination comme nouveaux Administrateurs, à partir de ce jour, de:

- Monsieur Francis IMBERT, né le 20/12/1942 à Marseille, demeurant au 42, Avenue de Villeneuve l'Etang, F-78000 Versailles
- Monsieur Norbert SCHMITZ, né le 12/05/1943 à Pétange, demeurant au 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Luxembourg
- La société S.G.A. SERVICES SA, dont le siège social est au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg B-76.118

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2017

Acceptation de la démission de la société REVILUX SA en tant que Commissaire aux Comptes.

Acceptation de la nomination de Monsieur Eric HERREMANS, né le 03/06/1941 à Bruges, demeurant au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg comme nouveau Commissaire aux Comptes à partir de ce jour.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Le siège social est transféré au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société

ORYX FINANCE S.A.

Référence de publication: 2014149037/24.

(140170055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Malicar Finance S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 31.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148990/9.

(140169546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 95.489.

Résolution de la gérance prise à Luxembourg en date du 23 septembre 2014:

- La gérance a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg vers le 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148991/11.

(140169565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Pemar Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 158.692.

Les comptes annuels au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Pour: PEMAR PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014149064/14.

(140170154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Mide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 64.665.

Extrait de la décision de l'assemblée générale de l'actionnaire unique de la société Mide S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 16 juillet 2014

Omissis

Septième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement de Francesca Docchio, Monsieur Sabrie Soualmia, né le 15 juillet 1982 à Metz, France et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, nouvel administrateur de la société.

Le mandat de Monsieur Soualmia prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Xavier Mangiullo

Administrateur

Référence de publication: 2014149002/20.

(140169631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Distral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 16, Zare llot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 164.205.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE TROIS SEPTEMBRE.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise "DISTRAL S.A.", ayant son siège social à L-3378 Livange, rue de Bettembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 164205, constituée suivant acte reçu par Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, en date du 13 octobre 2011, publié au Mémorial, numéro 3005 du 7 décembre 2011. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à présent.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques DELTENRE, employé privé, demeurant professionnellement à Erpeldange.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques DELTENRE, prénommé.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la société de L-3378 Livange, rue de Bettembourg, à L-4384 Ehlerange, Zare llot Ouest, 16.

2. Modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts.

3. Acceptation de la démission de Madame Diana Cezara IGNA, Madame Rodica Elena IGNA et de Monsieur Etienne MAYEUR en leurs qualités respectives d'administrateurs et d'administrateur-délégué de la société et décharge.

4. Nominations de Madame Sophie DELTENRE, de Monsieur Antonio IOVINE et de Monsieur Jacques DELTENRE en qualité d'administrateurs et d'administrateur-délégué de la société.

6. Acceptation de la démission de Monsieur Olivier GROULARD en sa qualité de commissaire aux comptes de la société et décharge.

7. Nomination de Monsieur Alain CHAMPION en qualité de nouveau commissaire aux comptes de la société.

8. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la société de L-3378 Livange, rue de Bettembourg, à L-4384 Ehlerange, Zare llot Ouest, 16, Commune de Sanem.

Deuxième résolution

A la suite du transfert de siège social de la Société, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la Commune de Sanem.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter les démissions de:

- Madame Rodica Elena IGNA de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué et de

- Monsieur Etienne MAYEUR de son mandat d'administrateur,

- Madame Diana Cezara IGNA, en sa qualité d'administrateur, étant précisé qu'une erreur s'était glissée dans un extrait du Registre de Commerce indiquant erronément l'identité de cette dame comme suit DIANA CEZARA Igna, et décide de leur donner décharge entière et définitive pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer pour une durée de six années, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019:

- Monsieur Jacques DELTENRE, employé privé, né à Maurage le 18 janvier 1946, demeurant à L-5421 Erpeldange, 34, rue de Mondorf, en qualité d'administrateur mais également d'administrateur délégué de la société,
- Madame Sophie DELTENRE, employée, née à Louvain le 18 février 1969, demeurant à B-1430 Rebecq, Fosse-aux-Poissons, 1, en qualité d'administrateur de la société,
- Monsieur Antonio IOVINE, employé privé, né à Metz le 18 août 1965, demeurant à F-57100 Thionville, 33, rue du Rhin.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter la démission de Monsieur Olivier GROULARD de son mandat de commissaire aux comptes de la société, et décide de lui donner décharge entière et définitive pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer en qualité de nouveau commissaire aux comptes de la société, pour une durée de six années, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019, Monsieur Alain CHAMPION, employé privé, né à Luxembourg le 31 mars 1962, demeurant à B-6750 Musson, 7, rue du Plainsart.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à l'assemblée et aux membres du bureau, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. DELTENRE, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 05 septembre 2014. Relation: RED/2014/1968. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 septembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014145449/81.

(140165636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Crossics, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 190.238.

— STATUTS

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE TROIS SEPTEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Xavier MORELLE, dirigeant d'entreprises, né à Louvain (Belgique), le 2 décembre 1972 et demeurant Rue de la Gaume 49, B-6860 Assenois,

ici représenté par Monsieur Benoît DEVAUX, réviseur d'entreprises, demeurant à Virton, spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée en date du 27 août 2014.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

«Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «CROSSICS»

Art. 3. Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision prise en assemblée générale des associés aux conditions de présence et de majorité requise pour les modifications aux statuts.

Il peut être transféré à tout autre endroit à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, ou en participation avec des tiers, toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou partiellement:

- aux travaux d'impression et produits de l'imprimerie (livres, posters, et tout autre support visuel), articles pour reliures, photographies, papeterie, matériel d'instruction ou d'enseignement, clichés;
 - aux services de publicité;
 - aux services de gestion des affaires commerciales, d'administration commerciale et aux travaux de consultation en gestion commerciale;
 - aux services de transcription de communications;
 - aux services d'aide à la distribution de textes;
 - aux services scientifiques et technologiques ainsi qu'aux services de recherche et de conception y relatifs.
 - aux services d'analyses et de recherche industrielle.
 - à la conception et au développement d'ordinateurs et de logiciels.
 - à la consultance en tout genre.
 - à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi qu'à l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, à la possession, à l'administration, au développement et à la gestion de son portefeuille.
 - à l'acquisition, le développement et la protection de tous droits de propriété intellectuelle, y compris les droits de propriété industrielle (brevets, marques, produits, dessins, modèles, etc.) et de propriété littéraire et artistique;
 - à la concession de licences et la cession desdits droits de propriété intellectuelle;
- La société pourra aussi acquérir tout bien immobilier, propre ou non.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle peut participer dans ou se fusionner avec d'autres sociétés ou entreprises qui peuvent contribuer à son développement ou le favoriser.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et libérées intégralement.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à l'article 15 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si l'agrément à une telle cession n'est pas accordé, les associés restants pourront exercer un droit de préemption dans le délai de trois mois suivant le refus d'agrément, et la valeur de rachat des parts sera calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, de l'un d'eux, ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont susceptibles d'être révoqués ad nutum par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants (technique et administratif s'il en est) ou par la signature unique du (des) gérant(s) administratif(s) ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant ou le conseil de gérance.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 15. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la municipalité tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier vendredi du mois de février à 20 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre V. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} octobre de chaque année et finit le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 17. Chaque année, au 30 septembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII. Disposition générale

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.100 (mille cent euros).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 30 septembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts étant ainsi rédigés, le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare que toutes les cents (100) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont été entièrement souscrites et intégralement libérées moyennant versements en espèces par l'associé unique prénommé, Monsieur Xavier Morelle, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Résolutions de l'associée unique

Les statuts étant ainsi rédigés, l'associé unique représentant la totalité du capital, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de fixer à un le nombre de gérant et de nommer à cette fonction, pour une période indéterminée:
Monsieur Xavier MORELLE, prénommé

Deuxième résolution

Il est décidé de fixer le siège social de la société au 4, Route d'Arlon, L-8399 Windhof, dans la Commune de Koerich.
DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. DEVAUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 05 septembre 2014. Relation: RED/2014/1973. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 16 septembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014145426/141.

(140165296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Fratoj Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, Boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 190.274.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le douze septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

TOBIAS S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54 Boulevard Napoléon 1^{er}, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 77.866,

ici représentée par son administrateur unique Monsieur Romain KETTEL, comptable, né à Luxembourg, le 29 juillet 1958, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 54 Boulevard Napoléon 1^{er}

Laquelle comparante a, par son représentant, requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «FRATOJ Participations SA».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;

- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;

- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
- détenir des marques et brevets;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000.- EUR), représenté par six cent vingt (620) actions, ayant chacune une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-).

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur cette ou ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque actionnaire aura un droit de vote pour toute décision à prendre en assemblée générale.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et paiement

Toutes les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique et libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, a été évalué à environ mille cent cinquante Euros.

Décisions de l'associée unique

La comparante pré-qualifiée, représentant 100% du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un.
2. Est nommé administrateur unique de la société:

Monsieur Romain KETTEL, comptable, né à Luxembourg, le 29 juillet 1958, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 54 Boulevard Napoléon 1^{er},

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur André PIPPIG, comptable, né à Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 1971, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 54 Boulevard Napoléon 1^{er}

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2019.

5. Le siège social de la société est établi à L-2210 Luxembourg, 54 Boulevard Napoléon 1^{er}.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant connu du notaire par nom, prénom usuel, états et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Romain KETTEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 2014. Relation GRE/2014/3648. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014145510/174.

(140165925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Challenger Reassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 29.820.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146630/10.

(140167297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Osiris Restaurants Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.

R.C.S. Luxembourg B 164.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014149617/10.

(140170660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Restaurant Holdings Asia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 411.962.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 186.662.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of August.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary").

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of Restaurant Holdings Asia S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a Share capital of KRW 25,538,000.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 186.662 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary public residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, dated 29 April 2014 and whose articles of association (the "Articles") were published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 1768, page 84823, on 8 July 2014. The Articles have been amended on 10 June 2014 pursuant to a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita DELVAUX, before mentioned, not yet published in the Mémorial C.

Flora Gibert, notary's employee, whose professional address is in Luxembourg, acted as chairman of the meeting with the consent of the meeting (the "Chairman").

The Chairman appointed Rachel Uhl, Notary's employee whose professional address is in Luxembourg, to act as secretary.

The meeting elected Rachel Uhl whose professional address is in Luxembourg, to act as scrutineer.

These appointments having been made, the Chairman declared that:

I. The names of the Shareholders represented at the meeting by proxies and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Shareholders, the Notary, the Chairman, scrutineer and secretary, together with the proxy forms, signed *ne varietur* by the Shareholders represented at the meeting by proxyholders, the Notary and the Chairman, scrutineer and secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

II. The attendance list shows that Shareholders holding 25,538 shares, representing the whole share capital of the Company, are represented at the meeting by proxies. All the Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To restructure the issued share capital of the Company by creating 10 new classes of alphabetical shares (A to J) and to reallocate the existing shares of the Company to the new class A shares.

2. To increase the issued share capital of the Company by an amount of KRW 386,424,000.- in order to raise it from its current amount of KRW 25,538,000.- to KRW 411,962,000.-, by creating and issuing 386,424 new shares.

Subscription and payment for the new shares.

3. To decide to amend article 6.1 (subscribed share capital) and article 12 (distribution of profits) of the Articles and to add a new article 17 (definitions) to the Articles so as to reflect the previous resolutions.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to restructure the issued share capital of the Company by:

a) creating the following new classes of shares:

- the class A Shares (the "Class A Shares");
- the class B Shares (the "Class B Shares");
- the class C Shares (the "Class C Shares");
- the class D Shares (the "Class D Shares");
- the class E Shares (the "Class E Shares");
- the class F Shares (the "Class F Shares");
- the class G Shares (the "Class G Shares");

- the class H Shares (the "Class H Shares");
- the class I Shares (the "Class I Shares"); and
- the class J Shares (the "Class J Shares");

each a "New Class of Shares" and together the "New Classes of Shares", each having a nominal value of KRW 1,000.- and each having the rights and obligations determined in the amended Articles; and

b) reallocating all 25,538 existing shares of the Company as 25,538 Class A Shares, which will be held by the Shareholders as follows:

- CVC Capital Partners Asia Pacific III L.P. will hold 22,474 Class A Shares; and
- CVC Capital Partners Asia Pacific III Parallel Fund - A, L.P. will hold 3,064 Class A Shares.

Second resolution

The Shareholders further resolve to increase the issued share capital of the Company by an amount of KRW 386,424,000.- in order to raise it from its current amount of KRW 25,538,000.- to KRW 411,962,000.-, by creating and issuing 386,424 new shares (each a "New Share" and together the "New Shares") divided into the New Classes of Shares as detailed below, having a nominal value of KRW 1,000.- each, with a share premium in an aggregate amount of KRW 25,462,959,258.- and having the rights and obligations set out in the Articles as amended by the third resolution below, through contributions in cash and in kind.

The New Shares are issued as follows:

- 15,660 Class A Shares;
- 41,196 Class B Shares;
- 41,196 Class C Shares;
- 41,196 Class D Shares;
- 41,196 Class E Shares;
- 41,196 Class F Shares;
- 41,196 Class G Shares;
- 41,196 Class H Shares;
- 41,196 Class I Shares; and
- 41,196 Class J Shares.

Subscription and payment

CVC Capital Partners Asia Pacific III L.P., a limited partnership established and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at 190, Elgin Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands register of companies under number WK-20740, acting through its general partner CVC Capital Partners Asia III Limited, a company governed by the laws of Jersey and having its registered office at Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey JE1 2ST, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 98088 (the "General Partner") and here represented by Flora Gibert prenamed whose professional address is in Luxembourg, declares to subscribe and fully pay for 13,778 Class A Shares; 36,253 Class B Shares; 36,253 Class C Shares; 36,253 Class D Shares; 36,253 Class E Shares; 36,253 Class F Shares; 36,253 Class G Shares; 36,253 Class H Shares; 36,253 Class I Shares and 36,253 Class J Shares, with a nominal value of KRW 1,000.- each, fully paid up, together with a share premium in an amount of KRW 22,407,554,961.- by a contribution in cash in a total amount of USD 22,095,867.73, being equal to KRW 22,747,609,961.- based upon the USD/KRW exchange rate agreed upon between the Shareholders (USD 1.- being equal to KRW 1,029.4961).

CVC Capital Partners Asia Pacific III Parallel Fund - A, L.P., a limited partnership established and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at 190, Elgin Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands register of companies under number WK-21142, acting through its general partner CVC Capital Partners Asia III Limited, a company governed by the laws of Jersey and having its registered office at Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey JE1 2ST, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 98088 (the "General Partner") and here represented by Flora Gibert prenamed whose professional address is in Luxembourg, declares to subscribe and fully pay for 1,882 Class A Shares; 4,943 Class B Shares; 4,943 Class C Shares; 4,943 Class D Shares; 4,943 Class E Shares; 4,943 Class F Shares; 4,943 Class G Shares; 4,943 Class H Shares; 4,943 Class I Shares and 4,943 Class J Shares, with a nominal value of KRW 1,000.- each, fully paid up, together with a share premium in an amount of KRW 3,055,404,297.- by a contribution in cash in a total amount of USD 3,012,904.33 being equal to KRW 3,101,773,297.- based upon the USD/KRW exchange rate agreed upon between the Shareholders (USD 1.- being equal to KRW 1,029.4961).

Out of the total contribution of USD 25,108,772.06, being equal to KRW 25,849,383,258.- based upon the USD/KRW exchange rate agreed upon between the Shareholders (USD 1.- being equal to KRW 1,029.4961), an amount of KRW 386,424,000.- will be allocated to the share capital of the Company and an amount of KRW 25,462,959,258.- of share premium will be allocated to the Share Premium Account of the Company (as defined in the Articles as amended by the third resolution).

Evidence of the above mentioned contributions has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

Third resolution

The Shareholders further resolve to amend article 6.1 (subscribed share capital) and article 12 (distribution of profits) of the Articles and to add a new article 17 (definitions) to the Articles to reflect the above resolutions, so that these articles shall read as follows:

" 6.1. Subscribed Share Capital.

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at four hundred and eleven million nine hundred and sixty-two thousand South Korean Won (KRW 411,962,000.-), represented by four hundred and eleven thousand nine hundred and sixty-two (411,962) Shares (parts sociales) divided into Classes as follows:

CLASS OF SHARES	NUMBER OF SHA- RES
Class A Shares	41,198
Class B Shares	41,196
Class C Shares	41,196
Class D Shares	41,196
Class E Shares	41,196
Class F Shares	41,196
Class G Shares	41,196
Class H Shares	41,196
Class I Shares	41,196
Class J Shares	41,196
Total	411,962

(the "Shares", each a "Share") each Share with a nominal value of one thousand South Korean Won (KRW 1,000.-), all fully subscribed and entirely paid up and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

6.1.2 The Company may establish a Share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Law and these Articles.

6.1.3 The Share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in reverse alphabetical order (starting with Class J).

6.1.4 In the event of a reduction of Share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 6.1.3), such Class of Shares gives right to the holder thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of Shareholders of the Company) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

6.1.5 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.1.6 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of directors of the Company and approved by the general meeting of Shareholders of the Company on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders of the Company in the manner provided for an amendment to the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.1.7 Upon repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.1.8 At the moment and as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing."

" Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's Share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the Shareholder(s) commensurate to his/their Shareholding in the Company.

12.4 The Shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the director, or as the case may be the board of directors, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

12.5 The Share premium and any other capital contribution account may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the Share premium account or any other capital contribution to the legal reserve account.

12.6 The dividends declared may be paid in any currency selected by the director or as the case may be the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the director or as the case may be the board of directors. The director or as the case may be the board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five years and not thereafter claimed by the holder of such Shares, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

12.7 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid (or accrued) as follows:

12.7.1 an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class A Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to the holders of the Class A Shares pro rata to their Class A Shares, then

12.7.2 an amount equal to 0.45% of the aggregate nominal value of the Class B Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to the holders of the Class B Shares pro rata to their Class B Shares, then

12.7.3 an amount equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the Class C Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to the holders of the Class C Shares pro rata to their Class C Shares, then

12.7.4 an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the Class D Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to the holders of the Class D Shares pro rata to their Class D Shares, then

12.7.5 an amount equal to 0.30% of the aggregate nominal value of the Class E Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to the holders of the Class E Shares pro rata to their Class E Shares, then

12.7.6 an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class F Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to the holders of the Class F Shares pro rata to their Class F Shares, then

12.7.7 an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the Class G Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to the holders of the Class G Shares pro rata to their Class G Shares, then

12.7.8 an amount equal to 0.15% of the aggregate nominal value of the Class H Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to the holders of the Class H Shares pro rata to their Class H Shares, then

12.7.9 an amount equal to 0.10% of the aggregate nominal value of the Class I Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to the holders of the Class I Shares pro rata to their Class I Shares, then

12.7.10 the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence)."

" Art. 17. Definitions.

Available Amount	means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) that are attributable to the Class of Shares to be cancelled (as determined in Article 12 of Articles of the Company) increased by (i) any freely distributable Share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the Share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed in reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: AA = (NP + P + CR) – (L + LR) Whereby: AA = Available Amount that are attributable to the Class of Shares to be cancelled (as determined in Article 12 of Articles of the Company) NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable Share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the Share capital reduction and legal reserve reduction relating of the Class of Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, (including for the avoidance of doubt the amounts to be set aside for the relevant Class of Shares in accordance with Article 12.7, if any).
Class	means a class of Shares of the Company (initially Class A to Class J).
Interim Account Date	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand Euros.

For the registration purpose the total amount of the contribution is the equivalent of EUR 18,897,246.98.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux août,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire").

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés (les "Associés") de Restaurant Holdings Asia S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de KRW 25.538.000,- et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.662 (la "Société") et constituée par un acte de Maître Cosita DELVAUX, notaire résidant à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 avril 2014 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 1768, page 84823, en date du 8 juillet 2014. Les Statuts ont été modifiés en date du 10 juin 2014 par un acte de Maître Léonie GRETHEN, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, prénommé, non encore publié au Mémorial C.

Flora Gibert, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, a agi en tant que président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée (le "Président").

Le Président a nommé Rachel Uhl, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que secrétaire.

L'assemblée a élu également Rachel Uhl dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que scrutateur.

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

I. Les noms des Associés représentés à l'assemblée en vertu des procurations et le nombre de parts sociales détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par ou au nom des Associés, le Notaire, le Président, le scrutateur et le secrétaire, ensemble avec les procurations, signés ne varietur par les Associés représentés à l'assemblée par des mandataires, le Notaire et le Président, le scrutateur et le secrétaire, devront rester annexées au présent acte et devront être enregistrées avec lui.

II. Il ressort de la liste de présence que les Associés détenant 25.538 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Associés ont déclaré avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée en avance et ont renoncé aux exigences et formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Restructurer le capital social émis de la Société en créant 10 nouvelles catégories alphabétiques de parts sociales (A à J) et de réaffecter les parts sociales ordinaires existantes de la Société à la nouvelle catégorie A de parts sociales.

2. Augmenter le capital social émis de la social de la Société à concurrence de KRW 386.424.000,- afin de le porter de son montant actuel de KRW 25.538.000,- à KRW 411.962.000,- par la création et l'émission de 386.424 nouvelles parts sociales.

Souscription et paiement pour les nouvelles parts sociales.

3. Décision de modifier l'article 6.1 (capital souscrit et libéré) et l'article 12 (distribution des profits) des Statuts et d'ajouter un nouvel article 17 (définitions) dans les Statuts afin de refléter les résolutions précédentes.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident de restructurer le capital social émis de la Société en:

a) Créant les nouvelles catégories de parts sociales suivantes:

- les parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- les parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- les parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- les parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- les parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- les parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- les parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
- les parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");
- les parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et
- les parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J");

chacune une "Nouvelle Catégorie de Parts Sociales" et ensemble les "Nouvelles Catégories de Parts Sociales", chacune ayant une valeur nominale de KRW 1.000,- et chacune ayant les droits et obligations définis dans les Statuts modifiés; et

b) réaffecter les 25.538 parts sociales existantes de la Société à 25.538 Parts Sociales de Catégorie A, qui seront détenues par les Associés comme suit:

- CVC Capital Partners Asia Pacific III L.P. détiendra 22.474 Parts Sociales de Catégorie A; et
- CVC Capital Partners Asia Pacific III Parallel Fund - A, L.P. détiendra 3.064 Parts Sociales de Catégorie A.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence de KRW 386.424.000,- afin de le porter de son montant actuel de KRW 25.538.000,- à KRW 411.962.000,- par la création et l'émission de 386.424 nouvelles parts sociales (chacune une "Nouvelle Parts Sociale" et ensemble les "Nouvelles Parts Sociales") divisées en Nouvelles Catégories de Parts Sociales tel que détaillé ci-dessous, ayant une valeur nominale de KRW 1.000,- chacune, avec une prime d'émission d'un montant total de KRW 25.462.959.258,- et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés par la troisième résolution ci-dessous, par des apports en numéraire et en nature.

Les Nouvelles Parts Sociales sont émises comme suit:

- 15.660 Parts Sociales de Catégorie A;
- 41.196 Parts Sociales de Catégorie B;
- 41.196 Parts Sociales de Catégorie C;
- 41.196 Parts Sociales de Catégorie D;
- 41.196 Parts Sociales de Catégorie E;
- 41.196 Parts Sociales de Catégorie F;

- 41.196 Parts Sociales de Catégorie G;
- 41.196 Parts Sociales de Catégorie H;
- 41.196 Parts Sociales de Catégorie I; et
- 41.196 Parts Sociales de Catégorie J.

Souscription et paiement

CVC Capital Partners Asia Pacific III L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au 190, Elgin Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans et immatriculée auprès du registre des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-20740, agissant par le biais de son general partner CVC Capital Partners Asia III Limited, une limited company ayant son siège social au Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey JE1 2ST, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 98088 (le "General Partner") et représenté par Flora Gibert prénommée dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, déclare souscrire à et entièrement libérer 13.778 Parts Sociales de Catégorie A, 36.253 Parts Sociales de Catégorie B, 36.253 Parts Sociales de Catégorie C, 36.253 Parts Sociales de Catégorie D, 36.253 Parts Sociales de Catégorie E, 36.253 Parts Sociales de Catégorie F, 36.253 Parts Sociales de Catégorie G, 36.253 Parts Sociales de Catégorie H, 36.253 Parts Sociales de Catégorie I et 36.253 Parts Sociales de Catégorie J, ayant une valeur nominale de KRW 1.000,- chacune, entièrement libérées, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de KRW 22.407.554.961,- par un apport en numéraire d'un montant total de USD 22.095.867,73, étant équivalent à KRW 22.747.609.961,- au taux de conversion USD/KRW agréé par les Associés (USD 1,- équivalent à KRW 1.029,4961).

CVC Capital Partners Asia Pacific III Parallel Fund - A, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au 190, Elgin Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans et immatriculée auprès du registre des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-21142, agissant par le biais de son general partner CVC Capital Partners Asia III Limited, une limited company ayant son siège social au Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey JE1 2ST, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 98088 (le "General Partner") et représenté par Flora Gibert prénommée dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, déclare souscrire à et entièrement libérer 1.882 Parts Sociales de Catégorie A, 4.943 Parts Sociales de Catégorie B, 4.943 Parts Sociales de Catégorie C, 4.943 Parts Sociales de Catégorie D, 4.943 Parts Sociales de Catégorie E, 4.943 Parts Sociales de Catégorie F, 4.943 Parts Sociales de Catégorie G, 4.943 Parts Sociales de Catégorie H, 4.943 Parts Sociales de Catégorie I et 4.943 Parts Sociales de Catégorie J, ayant une valeur nominale de KRW 1.000,- chacune, entièrement libérées, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de KRW 3.055.404.297,- par un apport en numéraire d'un montant total de USD 3.012.904,33, étant équivalent à KRW 3.101.773.297,- au taux de conversion USD/KRW agréé par les Associés (USD 1,- équivalent à KRW 1.029,4961).

Du montant total de la contribution de USD 25.108.772,06, étant équivalent à KRW 25.849.383.258,- au taux de conversion USD/KRW agréé par les Associés (USD 1,- équivalent à KRW 1.029,4961), un montant de KRW 386.424.000,- sera alloué au capital social de la Société et un montant de KRW 25.462.959.258,- sera alloué au Compte de Prime d'Emission de la Société (tel que défini dans les Statuts tels que modifiés par la troisième résolution).

La preuve des apports susmentionnés a été apportée au notaire soussigné, qui le reconnaît.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6.1 (capital souscrit et libéré) et l'article 12 (distribution des profits) des Statuts et d'ajouter un nouvel article 17 (définitions) dans les Statuts afin de refléter les résolutions précédentes, pour que ces articles se liront comme suit:

" 6.1 Capital Souscrit et Libéré.

6.1.1 Le capital social est fixé à quatre cent onze millions neuf cent soixante-deux mille Won Sud-Coréen (KRW 411.962.000,-) représenté par quatre cent onze mille neuf cent soixante-deux (411.962) parts sociales divisées en Catégories comme suit:

CATEGORIES DE PARTS SOCIALES	NOMBRES DE PARTS SOCIALES
Parts sociales de Catégorie A	41.198
Parts sociales de Catégorie B	41.196
Parts sociales de Catégorie C	41.196
Parts sociales de Catégorie D	41.196
Parts sociales de Catégorie E	41.196
Parts sociales de Catégorie F	41.196
Parts sociales de Catégorie G	41.196
Parts sociales de Catégorie H	41.196
Parts sociales de Catégorie I	41.196
Parts sociales de Catégorie J	41.196

Total 411.962
 (les "Parts Sociales", chacune une "Part Sociale") chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de mille Won Sud-Coréen (KRW 1.000,-), toutes entièrement souscrites et intégralement libérées et ayant les droits et obligations énoncés dans les présents Statuts.

6.1.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale sera transférée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par l'(les) Associé(s) sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

6.1.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Part Sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Catégories entières de Part Sociales par le rachat et l'annulation de la totalité des Part Sociales émises dans cette (ces) Catégorie(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de Catégories de Part Sociales, ces annulations et rachats de Part Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Catégorie J).

6.1.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de Part Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 6.1.3), cette Catégorie de Part Sociales donnera droit à son détenteur au prorata de sa détention dans cette Catégorie au Montant Disponible (dans les limites toutefois du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés de la Société) et les détenteurs de Part Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la Classe concernée détenue et annulée.

6.1.5 La Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Part Sociales émises dans la Catégorie de Part Sociales devant être rachetée et annulée.

6.1.6 Le Montant Total d'Annulation est un montant déterminé par le conseil de gérance de la Société et approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories J, I, H, G, F, E, D, C, B et A correspond au Montant Disponible de la Catégorie concernée au moment de l'annulation de la Catégorie concernée, sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés de la Société délibérant de la manière prévue en matière de modification des Statuts, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

6.1.7 Au moment du rachat et de l'annulation des Part Sociales de la Catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et exigible par la Société.

6.1.8 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Part Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit."

" Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

12.4 Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des acomptes sur dividendes sur base des comptes préparés par le gérant ou, selon le cas, le conseil de gérance, indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne peut être supérieur aux bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve devant être établie par la loi, conformément aux dispositions ci-après.

12.5 La prime d'émission et tout autre compte d'apport de capital peuvent être distribués aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés conformément aux dispositions énoncées ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant issu du compte de prime d'émission ou tout autre apport de capital au compte de la réserve légale.

12.6 Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise sélectionnée par le gérant ou, selon le cas, par le conseil de gérance, et peuvent être payés aux lieux et dates déterminés par le gérant ou, selon le cas, par le conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut (pourront) déterminer de manière définitive le taux de change applicable à la conversions des fonds de dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans et non réclamé par la suite par le détenteur de cette Part Sociale, sera perdu par le détenteur de cette part sociale, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés étant détenus par la Société au nom des détenteurs de Part Sociales.

12.7 En cas de déclaration de dividendes, ces derniers seront alloués et payés (ou accumulés) comme suit:

12.7.1 un montant équivalent à 0,50 % de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie A émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A au prorata de leurs Parts Sociales de Catégorie A, ensuite

12.7.2 un montant équivalent à 0,45 % de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie B émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B au prorata de leurs Parts Sociales de Catégorie B, ensuite

12.7.3 un montant équivalent à 0,40 % de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie C émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C au prorata de leurs Parts Sociales de Catégorie C, ensuite

12.7.4 un montant équivalent à 0,35 % de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie D émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D au prorata de leurs Parts Sociales de Catégorie D, ensuite

12.7.5 un montant équivalent à 0,30 % de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie E émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E au prorata de leurs Parts Sociales de Catégorie E, ensuite

12.7.6 un montant équivalent à 0,25 % de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie F émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F au prorata de leurs Parts Sociales de Catégorie F, ensuite

12.7.7 un montant équivalent à 0,20 % de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie G émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G au prorata de leurs Parts Sociales de Catégorie G, ensuite

12.7.8 un montant équivalent à 0,15 % de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie H émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H au prorata de leurs Parts Sociales de Catégorie H, ensuite

12.7.9 un montant équivalent à 0,10 % de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie I émises sera distribué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I au prorata de leurs Parts Sociales de Catégorie I, ensuite

12.7.10 le solde du montant total distribué sera intégralement alloué aux détenteurs de la dernière Catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J, puis s'il n'existe pas de Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus que des Parts Sociales de Catégorie A)."

" Art. 17. Définitions.

"Catégorie"	signifie une catégorie de Parts Sociales de la Société (à l'origine les Catégories A à J)
"Date des Comptes Intérimaires"	signifie la date n'étant pas antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales concernée.
"Comptes Intérimaires"	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée
"Montant Disponible"	signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) qui sont attribuables à la Catégorie de Parts Sociales à annuler (tel que déterminé par l'Article 12 des Statuts de la Société) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables cessibles et (ii) selon le cas par le montant de la réduction du capital social et réduction de la réserve légale relatives à la Catégorie de Parts Sociales à annuler mais diminué par (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) toute somme à allouer au(x) réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts, à chaque fois tel qu'énoncé dans les Comptes Intérimaires (sans, pour écarter tout doute, double comptage) de telle sorte que: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Où AA = Montant Disponible attribuable à la Catégorie de Parts Sociales à annuler (tel que déterminé par l'Article 12 des Statuts de la Société) NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) P = toute prime d'émission librement distribuable ou autres réserves librement distribuables CR = le montant de la réduction de capital social et réduction de réserve légale relatives à la Catégorie de Parts Sociales à annuler L = pertes (y compris les pertes reportées) LR = toutes sommes devant être allouées dans une(des) réserve(s) conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts (y compris, afin d'écarter tout doute, les montants devant être réservés pour les Catégories concernées de Parts Sociales conformément à l'Article 12.7, le cas échéant)"

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ sept mille Euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant total de l'apport est équivalent à EUR 18.897.246,98.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu aux membres du bureau et au mandataire connus du notaire par leurs noms, prénoms, statut civil et résidences, ils ont signé l'acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 août 2014. Relation: LAC/2014/39583. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 août 2014.

Référence de publication: 2014145720/509.

(140165612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

ICM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 190.276.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of August
Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

1. Mr. Issa ABEDI, born on August 7th, 1984 in the United Arab Emirates, residing at 44, Ashburnham Mansions, Ashburnham Roads, SW 10 0PB, London, United Kingdom

2. Mr. Shoab ABEDI, born on July 3rd, 1985 in the United Arab Emirates, residing at 41 Fountain Haouse, Imperial Wharf, Townmead Road, SW6 2TQ London, United Kingdom,

here represented by Marlene Müller, Avocat, with professional address in L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains, by virtue of a power of attorney delivered on July 15th, 2014.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

Art. 1. Form. There is established by the appearing parties a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of ICM Holding S.à r.l.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of intellectual property rights.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may in particular use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any trademarks, patents or other intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, including trademarks or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise and to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders or by decision of the single shareholder, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at 20.000 USD (twenty thousand United States Dollars) represented by 20.000 shares with a par value of 1 USD (one United States Dollar) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders or by decision of the single shareholder, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholders or the single shareholder, does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Manager(s) / board of managers. The Company is managed by one or several managers who need not to be shareholders. If more than two managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

Each manager will be elected by shareholders' meeting or the single shareholder, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting or by a resolution of the single shareholder.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers.

The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency.

This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 16. Powers of the managers. The managers or whether the case may be, the board of managers are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the managers or the board of managers.

Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers. If the Company has less than three managers, the Company shall be bound towards third parties by the single signature of any manager or, in case of more than two managers, by the joint signature of two managers of the Company.

The managers or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly.

The managers or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The managers or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings. In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the managers or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

Art. 19. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

It is only liable for the performance of its duties.

Art. 20. General meeting of shareholders. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

Art. 21. Decisions. The decisions of the general meeting of shareholders or of the single shareholder, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 23. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed; the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 24. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 25. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

The twenty thousand (20.000) shares issued have been subscribed as follows:

- 10.000 shares have been subscribed by Mr. Issa ABEDI, aforementioned, for the price of 10.000 USD;
- 10.000 shares have been subscribed by Mr. Shoaib ABEDI, aforementioned, for the price of 10.000 USD

As a result, the amount of twenty thousand United States Dollars (20.000 USD) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2014.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1400.

Extraordinary general meeting

The above named participants, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The extraordinary general meeting of shareholders has taken immediately the following resolutions:

1. Resolved to set at two (2) the number of managers of the Company, and to appoint:

- Issa ABEDI, born on August 7th, 1984 in the United Arab Emirates, residing at 44, Ashburnham Mansions, Ashburnham Roads, SW 10 0PB, London, United Kingdom

- Shoaib ABEDI, born on July 3rd, 1985 in the United Arab Emirates, residing at 41 Fountain Haouse, Imperial Wharf, Townmead Road, SW6 2TQ London, United Kingdom,

as managers of the Company for an unlimited duration and to entrust them with the powers set forth in article 16 of the articles of incorporation of the Company.

2. Resolved to set the registered office of the Company at L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf août

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

1. Mr. Issa ABEDI, né le 7 août 1984 aux Emirats Arabes Unis, demeurant à 44, Ashburnham Mansions, Ashburnham Roads, SW 10 0PB, Londres, Royaume Uni,

2. Mr. Shoab ABEDI, né le 3 juillet 1985 aux Emirats Arabes Unis, demeurant à 41 Fountain Haouse, Imperial Wharf, Townmead Road, SW6 2TQ London, United Kingdom,

ici représentée par Marlene Müller, avocat, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains, en vertu d'une procuration délivrée le 15 juillet 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les comparants une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de ICM Holding S.à r.l.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille US Dollars) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant résolution adoptée par l'assemblée générale des associés ou décision de l'associé unique, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les gérants seront élus à la majorité des votes des associés présents ou représentés.

Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où le poste d'un gérant devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale par décision du conseil de gérance.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs. Si la société a moins que trois gérants, la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature de tout gérant ou, dans le cas de trois gérants ou plus, par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 18. Représentation de la Société en Justice. La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrite sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment par décision du conseil de gérance.

Art. 25. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés ou l'associé unique, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les comparants prénommés déclarent vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les 20.000 (vingt mille) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 20.000 USD (vingt mille US Dollars) par part par un apport en liquide de 20.000 USD (vingt mille US Dollars).

Le montant de 20.000 USD (vingt mille US Dollars) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1400.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux (2).

Sont nommés gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Issa ABEDI, né le 7 août 1984 aux Emirats Arabes Unis, demeurant à 44, Ashburnham Mansions, Ashburnham Roads, SW 10 0PB, Londres, Royaume Uni,

- Shoaib ABEDI, né le 3 juillet 1985 aux Emirats Arabes Unis, demeurant à 41 Fountain Haouse, Imperial Wharf, Townmead Road, SW6 2TQ London, United Kingdom.

Ils ont les pouvoirs prévus à l'article 16 des statuts de la Société.

2. Le siège social de la société est établi à L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Müller et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 septembre 2014. LAC/2014/41628. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145566/379.

(140165947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Deutsche Zinshaus S.C.S., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé, (anc. Deutsche Zinshaus S.C.A., SICAV-FIS).

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 161.614.

m Jahre zweitausendvierzehn, am achtundzwanzigsten August.

Vor uns, Notar Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg,

treten zu einer außerordentlichen Versammlung zusammen (die Versammlung), die Anteilhaber der Deutsche Zinshaus S.C.A., SICAV-FIS (die Gesellschaft), einer Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions) nach luxemburgischem Recht in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital -spezialisierter Investmentfonds (société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé) gemäß dem Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds in seiner derzeit gültigen Fassung, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 161614 gegründet gemäß Urkunde vom 7. Juni 2011, aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1482 vom 6. Juli 2011, deren Satzung zuletzt geändert wurde durch eine außerordentliche Generalversammlung vom 30. Dezember 2013, aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 787 vom 27. März 2014.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Janin Söder, geschäftsansässig in Munsbach (die Vorsitzende), welche Frau Arlette Siebenaler, geschäftsansässig in Luxemburg, zum Schriftführer und Stimmzähler (der Schriftführer und Stimmzähler) bestellt.

(der Vorsitzende sowie der Schriftführer und Stimmzähler bilden gemeinsam die Versammlungsleitung).

Die Vorsitzende stellt fest:

1.- Gegenwärtige Versammlung wurde einberufen durch Einladungen welche per Einschreiben an sämtliche Aktionäre versandt wurden am 13. August 2014.

2.- Gegenwärtigem Protokoll liegt eine Anwesenheitsliste bei, welche ein aktuelles Verzeichnis der Anteile und der Anteilhaber enthält (das Verzeichnis) und welche von den Anteilhabern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie der Versammlungsleitung und dem amtierenden Notar unterzeichnet wird und gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Ebenso bleiben die ordnungsgemäß durch den Erschienenen und den instrumentierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Anteilhaber gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

3.- Aus der Anwesenheitsliste und dem Verzeichnis ergibt sich, dass von 1.478,8834 sich im Umlauf befindenden Aktien der Gesellschaft, 1.370,8155 Aktien B und die 1 Aktie A der Komplementärin vertreten sind. Die Versammlung erreicht damit das erforderliche Anwesenheitsquorum von mindestens 50% der stimmberechtigten Anteilhaber des Artikels 67-1 (2) des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit gültigen Fassung (das Gesetz von 1915), um über die Punkte der Tagesordnung abstimmen zu können. Die anwesenden oder vertretenen Anteilhaber erklären, dass sie ordnungsgemäß über die Tagesordnung informiert wurden und verzichten gemäß Artikel 19 der Satzung auf das Erfordernis einer vorherigen Einberufungsbekanntmachung.

4. Die Tagesordnung der Generalversammlung enthält folgende Punkte:

- Feststellung, dass das Kapital der Gesellschaft zum Zeitpunkt der Versammlung das gesetzlich vorgeschriebene Mindestkapital von 1.250.000,- EUR übersteigt;

- Beschluss zur Umwandlung der Gesellschaft von der Form einer Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions) in eine einfache Kommanditgesellschaft (société en commandite simple);

- Beschluss zur Bestätigung der Deutsche Zinshaus Lux S.à r.l. als Komplementär der Gesellschaft (der Komplementär);

- Beschluss zur Reorganisation des Gesellschaftskapitals durch:

- * Umwandlung der bestehenden Komplementäraktien in Komplementäranteile, welche der Komplementärin vorbehalten sind und welche ein Recht an der Gewinnbeteiligung gemäß den Bestimmungen des Emissionsdokuments der Gesellschaft geben;

- * Umwandlung der bestehenden Kommanditaktien der Gesellschaft in Kommanditanteile, welche von bestehenden Kommanditaktionären gehalten werden;

- Beschluss zur Ersetzung der Satzung der Gesellschaft durch einen Gesellschaftsvertrag (contrat social);

Sodann trifft die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlungsleitung legt der Versammlung eine Vermögensaufstellung der Gesellschaft zum 30. April 2014 (der Bewertungsstichtag) vor. Aus dieser Aufstellung geht hervor, dass die Gesellschaft über ein Gesamtvermögen von 21.299.567,35 EUR verfügt. Der Komplementär bestätigt der Versammlung, dass seit dem Bewertungsstichtag keine wesentlichen Vermögensverschiebungen stattgefunden haben. Die Versammlung beschließt daraufhin festzustellen, dass das Kapital der Gesellschaft den nach Artikel 27 des Gesetzes von 2007 vorgeschriebenen Mindestbetrag von 1.250.000,- EUR (einer Million zweihundertfünfzigtausend Euro) übersteigt.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt, die Gesellschaft von der Form einer Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions) in eine einfache Kommanditgesellschaft (société en commandite simple) umzuwandeln.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt, die Deutsche Zinshaus Lux S.à r.l. als Komplementär der Gesellschaft zu bestätigen.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft wie folgt zu reorganisieren:

- Umwandlung der bestehenden Komplementäraktien des Deutsche Zinshaus Wohnen I (der Teilfonds) in Komplementäranteile des Teilfonds. Die Komplementäranteile sind dem Komplementär vorbehalten und vermitteln ein Recht an Gewinnbeteiligung gemäß den Bestimmungen des Emissionsdokuments der Gesellschaft;

- Umwandlung der bestehenden Kommanditaktien der Gesellschaft in Kommanditanteile, welche von bestehenden Kommanditaktionären, welche nunmehr als Kommanditisten bezeichnet werden, gehalten werden.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Satzung der Gesellschaft aufzuheben und durch nachfolgenden Gesellschaftsvertrag (contrat social) zu ersetzen:

1. Art. 1. Definitionen.

1.1 Anleger bezeichnet sowohl jegliche Person, die sich überlegt, Kommanditanteile der Gesellschaft zu erwerben als auch, bei entsprechendem Kontext, Kommanditisten;

1.2 Anteil bezeichnet jeden Anteil der Gesellschaft (part d'intérêt) und umfasst sowohl Komplementäranteile als auch Kommanditanteile;

1.3 Anteilklasse bezeichnet eine Anteilklasse der Gesellschaft (catégorie de parts d'intérêt), wie der Begriff gemäß dem Gesetz von 1915 zu verstehen ist und welche sich aus Anteilen derselben Klasse zusammensetzt;

1.4 Beitrittserklärung bezeichnet die Beitrittserklärung eines Anlegers zur Aufnahme in die Gesellschaft;

1.5 Bewertungstag bezeichnet den letzten Kalendertag des Geschäftsjahres der Gesellschaft, d.h. der 31. Dezember eines jeden Jahres sowie jeden anderen durch den Komplementär bestimmten Tag, für den ein Nettoinventarwert berechnet wird;

1.6 CSSF bezeichnet die Commission de Surveillance du Secteur Financier, die luxemburgische Finanzaufsichtsbehörde;

1.7 Deutsches Versichersicherungsunternehmen bezeichnet deutsche Versicherungsunternehmen, Pensionskassen und Versorgungswerke, sowie sonstige Anleger, die den Kapitalanlagevorschriften des Versicherungsaufsichtsgesetzes beziehungsweise der Anlageverordnung (unmittelbar oder aufgrund entsprechender Anwendbarkeit) unterliegen;

1.8 Einlage bezeichnet jede Einlage, die ein Anleger in die Gesellschaft leistet, um Anteile zu erwerben;

1.9 Emissionsdokument bezeichnet das Emissionsdokument der Gesellschaft in seiner jeweils gültigen Fassung;

1.10 Geschlossener Teilfonds hat die in Artikel 10.1 beschriebene Bedeutung;

1.11 Gesellschaft steht für Deutsche Zinshaus SCS, SICAV-FIS;

1.12 Gesellschafter bezeichnet jeden Gesellschafter, Komplementär oder Kommanditist, der Gesellschaft;

1.13 Gesellschaftsvertrag bezeichnet diesen Gesellschaftsvertrag in seiner jeweils gültigen Fassung;

1.14 Gesetz von 1915 bezeichnet Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner jeweils gültigen Fassung;

1.15 Gesetz von 2007 steht für das Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds in seiner jeweils gültigen Fassung;

1.16 Gesetz von 2013 bezeichnet das Gesetz über die Verwalter alternativer Investmentfonds vom 12. Juli 2013 in seiner jeweils gültigen Fassung;

1.17 Hauptversammlung bezeichnet die Hauptversammlung der Gesellschafter;

1.18 Kommanditanteile bezeichnet alle von der Gesellschaft ausgegebenen Anteile, die keine Komplementäranteile sind;

1.19 Kommanditist bezeichnet den Inhaber eines Kommanditanteiles (associé commanditaire);

1.20 Komplementär bezeichnet die Deutsche Zinshaus Lux S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, die als persönlich haftende Gesellschafterin (associé gérant commandité) der Gesellschaft handelt; der Komplementär ist der alleinige Geschäftsführer (gérant) der Gesellschaft;

1.21 Komplementäranteile bezeichnet die von der Gesellschaft ausgegebenen Anteile, die ausschließlich dem Komplementär vorbehalten sind und mittels derer dieser für die Verbindlichkeiten der Gesellschaft persönlich und unbeschränkt haftet;

1.22 Nettoinventarwert bezeichnet den Nettoinventarwert der Gesellschaft, eines Teilfonds, einer Anteilklasse oder eines Anteils;

1.23 Nicht-Qualifizierte Person hat die in Artikel 12.1 angegebene Bedeutung;

1.24 Offener Teilfonds hat die in Artikel 10.1 beschriebene Bedeutung;

1.25 Register bezeichnet das Anteilsregister der Gesellschaft;

1.26 Teilfonds bezeichnet eine haftungsrechtlich abgeschirmte und eigenständige Vermögensmasse im Sinne des Artikels 71 des Gesetzes von 2007; die besonderen Eigenschaften eines jeden Teilfonds werden im jeweiligen Teilfondsanhang beschrieben;

1.27 Teilfondsanhang bezeichnet jeglichen Anhang zum vorliegenden Emissionsdokumentes, der die besonderen Merkmale eines Teilfonds beschreibt. Die Teilfondsanhänge sind als integraler Teil dieses Emissionsdokumentes anzusehen;

1.28 Übertragung hat die in Artikel 12.1 beschriebene Bedeutung.

2. Art. 2. Bezeichnung und Form.

2.1 Es besteht eine Investmentgesellschaft mit variablem Kapital -spezialisierte Investmentfonds (société à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) unter der Form einer einfachen Kommanditgesellschaft (société en commandite simple) unter der Bezeichnung "Deutsche Zinshaus SCS, SICAV-FIS" (die Gesellschaft).

2.2 Die Gesellschaft ist ein Umbrella-Fonds und hat die Möglichkeit, Teilfonds im Sinne von Artikel 71 des Gesetzes von 2007 zu errichten.

2.3 Die Gesellschaft unterliegt dem Gesetz von 1915, ergänzt durch das Gesetz von 2007, sowie dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag. Im Falle von Widersprüchen zwischen dem Gesetz vom 1915 und 2007 hat das Gesetz von 2007 Vorrang.

3. Art. 3. Gesellschaftssitz.

3.1 Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz kann durch einen Beschluss des Komplementärs oder der Hauptversammlung innerhalb dieser Gemeinde oder an einen anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

3.2 Der Komplementär hat weiterhin das Recht, nach eigenem Ermessen Niederlassungen, Büros, Verwaltungszentren und Repräsentanzen in einem anderen Ort des Großherzogtums sowie im Ausland zu gründen.

3.3 Sollte sich der Komplementär entschließen, dass bestehende oder unmittelbar drohende außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Umstände bestehen, welche die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigen, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur Wiederherstellung von normalen Verhältnissen, ins Ausland verlegt werden; eine solche vorübergehende Sitzverlegung hat keine Auswirkung auf das wirksame Fortbestehen der Gesellschaft nach luxemburgischem Recht.

4. Art. 4. Dauer - Auflösung.

4.1 Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

4.2 Die Dauer eines jeden Teilfonds der Gesellschaft ist im Emissionsdokument bestimmt.

4.3 Die Gesellschaft kann mit Zustimmung des Komplementärs durch einen Beschluss der Gesellschafter unter den in Artikel 29 sowie im Gesetz von 1915 beschriebenen Voraussetzungen für die Änderung dieses Gesellschaftsvertrages aufgelöst werden.

4.4 Die Gesellschaft wird automatisch in Liquidation gesetzt, sofern ein Teilfonds aufgelöst wird und zu diesem Zeitpunkt kein weiterer Teilfonds aktiv ist.

5. Art. 5. Zweck der Gesellschaft.

5.1 Der ausschließliche Zweck der Gesellschaft besteht darin, das Vermögen ihrer Teilfonds im Einklang mit den Bedingungen und Beschränkungen des Gesetzes von 2007 und des Emissionsdokumentes in Vermögenswerte anzulegen, um die Anlagerisiken zu streuen und ihren Gesellschaftern die Ergebnisse der Verwaltung ihres Vermögens zugute kommen zu lassen.

5.2 Die Gesellschaft ist ferner berechtigt, alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erreichung oder zur Förderung dieses Gesellschaftszwecks auf Grundlage und im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes von 2007 notwendig oder nützlich erscheinen.

6. Art. 6. Anlagepolitik, Anlagebeschränkungen und Ausschüsse.

6.1 Der Komplementär kann im Rahmen der im Emissionsdokument bestimmten Anlagebefugnisse und -beschränkungen, unter Berücksichtigung des Grundsatzes der Risikostreuung:

6.1.1 die Anlagepolitik der Gesellschaft und ihrer Teilfonds;

6.1.2 jegliche Anlagebeschränkung, die von Zeit zu Zeit auf die Anlagen der Teilfonds im Einklang mit dem Gesetz von 2007 und anderen anwendbaren gesetzlichen und aufsichtsrechtlichen Bestimmungen übereinstimmen muss

6.1.3 die Hedging-Strategien, die zur Absicherung von Währungsrisiken in Bezug auf bestimmte Anteilklassen angewendet werden; und

6.1.4 die Grundsätze, die im Rahmen der Verwaltung und der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft Anwendung finden sollen;

bestimmen.

6.2 Der Komplementär kann Ausschüsse einrichten und den Aufgabenbereich dieser Ausschüsse festlegen, einschließlich der Ausarbeitung von Empfehlungen und Ratschläge in Bezug auf die Verwaltung und die Geschäfte der Gesellschaft. Die Benennung der Ausschüsse und die Regeln zu ihrer Zusammenstellung, ihren Aufgabenbereichen, Aufgaben, Bezahlungen der besagten Ausschüsse werden im Emissionsdokument dargelegt.

6.3 Unter Beachtung der Vorgaben des Gesetzes von 2007 und der spezifischen Bestimmungen des Emissionsdokumentes kann ein Teilfonds Kommanditanteile eines anderen Teilfonds zeichnen, erwerben und halten.

7. Art. 7. Einlagen, Anteilklassen.

7.1 Einlagen der Gesellschafter werden in bar oder in Form von Sacheinlagen geleistet und durch Anteile repräsentiert und entsprechen jederzeit dem gesamten Nettoinventarwert der Gesellschaft. Darüber hinaus können Einlagen auch in Form von Dienstleistungen erbracht werden. Dies setzt jedoch eine vorherige Zustimmung durch den Komplementär voraus.

7.2 Der Wert der erbrachten Einlagen darf den Wert von einer Million zweihundertfünfzigtausend Euro (1.250.000 EUR) nicht unterschreiten.

7.3 Die Gesellschaft gibt mindestens einen Komplementäranteil pro Teilfonds aus. Komplementäranteile sind dem Komplementär vorbehalten und vermitteln diesem ein Recht auf Entlohnung gemäß den Bestimmungen des Emissionsdokumentes gibt. Kommanditanteile können von Anlegern unter der Bedingung, dass sie sachkundige Anleger im Sinne des Artikels 2 des Gesetzes 2007 sind, gezeichnet werden. Dieser Gesellschaftsvertrag und das Emissionsdokument können weitergehende Beschränkungen bestimmen. Der Komplementär kann entscheiden, Kommanditanteile in verschiedene Anteilklassen aufzuteilen, deren spezifische Merkmale im Emissionsdokument erläutert werden.

7.4 Für Zwecke der Bestimmung des Mindestwerts des Vermögens der Gesellschaft nach Abschnitt 7.2 oben werden alle Vermögenswerte der Gesellschaft, falls nicht bereits in EUR benannt, in EUR umgerechnet.

7.5 Alle Anteile werden in dem Register, das von der Gesellschaft oder einer oder mehrere von der Gesellschaft zu diesem Zweck ernannten Person(en) geführt wird, registriert.

7.6 Jeder Gesellschafter kann zu den üblichen Geschäftszeiten Einsicht in das Register nehmen.

7.7 Das Eigentum an den Anteilen wird durch Eintragung des Namens des Gesellschafters in das Register nachgewiesen.

8. Art. 8. Umbrella-struktur, Teilfonds.

8.1 Die Gesellschaft ist als Umbrella-Fonds strukturiert, der aus einem oder mehreren Teilfonds besteht. Jeder Teilfonds verfügt über ein eigenes Vermögen, das so investiert wird, wie es dem Anlageziel und der Anlagepolitik des jeweiligen Teilfonds entspricht. Das Anlageziel, die Anlagepolitik und andere besondere Merkmale der Teilfonds (wie etwa das Risikoprofil, die Laufzeit und die Rücknahmeregelungen) werden im betreffenden Teilfondsanhang dargelegt.

8.2 Die Gesellschaft ist ungeachtet der Teilfonds eine juristische Person.

8.3 Die Vermögenswerte eines Teilfonds haften ausschließlich für Ansprüche der Gesellschafter dieses Teilfonds und für Forderungen von Gläubigern, die im Zusammenhang mit der Gründung, Verwaltung oder der Liquidation dieses Teilfonds entstanden sind. Es besteht keine Haftung der Teilfonds füreinander bzw. eine Einstandspflicht eines Teilfonds für einen oder mehrere andere Teilfonds bzw. für Forderungen gegen die Gesellschaft, die sich nicht auf einen Teilfonds beziehen. Im Verhältnis der Gesellschafter untereinander wird jeder Teilfonds als separate Einheit behandelt.

8.4 Der Komplementär kann jeden Teilfonds für eine unbegrenzte oder begrenzte Dauer errichten.

8.5 Innerhalb eines Teilfonds können Anteile in Serien ausgegeben werden, welche alle Anteile repräsentieren, die an einem Bewertungstag in einer Anteilsklasse ausgegeben werden.

9. Art. 9. Ausgabe und Zeichnung von Kommanditanteilen.

9.1 Der Komplementär ist uneingeschränkt dazu ermächtigt, eine unbegrenzte Anzahl voll eingezahlter Kommanditanteile innerhalb eines Teilfonds auszugeben, ohne den jeweiligen bestehenden Kommanditisten ein Vorzugsrecht zur Zeichnung der auszugebenden Kommanditanteile zu gewähren.

9.2 Die Gesellschaft kann Bruchteile von Kommanditanteilen ausgeben. Diese Bruchteile verleihen kein Stimmrecht.

9.3 Kommanditisten sind nach Maßgabe der geleisteten Einlagen an den Nettoerträgen und Liquidationserlösen der entsprechenden Anteilsklasse (anteilig) beteiligt.

9.4 Der Komplementär kann Beschränkungen hinsichtlich der Häufigkeit der Ausgabe von Kommanditanteilen in Anteilsklassen bestimmen. Der Komplementär darf insbesondere beschließen, dass Kommanditanteile einer Anteilsklasse nur während einer oder mehreren Zeichnungsperioden oder in anderen, wie im Emissionsdokument festgelegten Zeitabschnitten, ausgegeben werden.

9.5 Die Zeichnung von Kommanditanteilen wird durch den Abschluss einer Beitrittserklärung zwischen dem jeweiligen Anleger und der Gesellschaft gültig. Die Beitrittserklärung kann die Verpflichtung einer Zahlung eines bestimmten Betrags oder einer bestimmten Einbringung einer Sacheinlage enthalten. Ein Kommanditist kann jederzeit die Erhöhung seiner Einlagen in die Gesellschaft beantragen. Der Komplementär ist berechtigt, den Antrag zur Erhöhung der Einlage abzulehnen.

9.6 Der Komplementär und der Anleger können in der Beitrittserklärung andere Zeichnungsbedingungen (z.B. Mindesthalteverpflichtung, Verzugsregeln) bestimmen. Weitere Bedingungen können im Emissionsdokument ausgeführt werden.

9.7 Das Versäumnis eines Anlegers oder Kommanditisten, innerhalb einer vom Komplementär festgelegten Zeitspanne die erforderliche Einlage oder andere bestimmte Zahlungen an die Gesellschaft zu leisten, berechtigt die Gesellschaft, gegenüber diesem Anleger oder Kommanditisten bestimmte im Emissionsdokument und/oder in der Beitrittserklärung detaillierte Strafmaßnahmen aufzuerlegen.

9.8 Vorbehaltlich anderer Bestimmungen im Emissionsdokument entspricht der zu entrichtende Preis pro Anteil seinem jeweiligen Nettoinventarwert. Dieser Preis kann um eine prozentuale Schätzung der Kosten und Ausgaben, welche anfallen, wenn die Gesellschaft den Gegenwert der Ausgabe anlegt, und durch vom Komplementär gegebenenfalls festgelegte Ausgabeaufschläge erhöht werden. Dieser Endpreis ist innerhalb einer vom Komplementär bestimmten Zeitspanne zu bezahlen.

9.9 Der Komplementär kann innerhalb des gesetzlich anwendbaren Rahmens einwilligen, Anteile als Gegenleistung einer Sacheinlage auszugeben, soweit diese Vermögenswerte mit den Anlagezielen, -beschränkungen und der Anlagepolitik des jeweiligen Teilfonds der Gesellschaft übereinstimmen. Sacheinlagen in die Gesellschaft müssen im Zeitpunkt ihrer Leistung Gegenstand eines Wirtschaftsprüferberichtes sein. Die Kosten hierfür sind von dem betroffenen Anleger zu tragen.

10. Art. 10. Rücknahme von Kommanditanteilen.

10.1 Der Komplementär kann Teilfonds entweder mit einem Rücknahmerecht für die Kommanditisten (Offener Teilfonds) oder aber ohne ein solches Rücknahmerecht (Geschlossener Teilfonds) errichten.

10.2 Kommanditisten eines Offenen Teilfonds dürfen zu den Bedingungen des Emissionsdokumentes und unter den dort geregelten Voraussetzungen die Rücknahme aller oder eines Teils ihrer Kommanditanteile durch den Teilfonds verlangen.

10.3 Kommanditanteile eines Offenen Teilfonds werden nicht zurückgenommen, wenn die Berechnung des Nettoinventarwerts pro Anteil in einem solchen Teilfonds gemäß den Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages ausgesetzt wurde.

10.4 Sämtliche zurückgenommene Anteile werden gelöscht.

11. Art. 11. Umtausch von Kommanditanteilen.

11.1 Kommanditanteile können nicht in Komplementäranteile umgewandelt werden.

11.2 Soweit nach dem Emissionsdokument vorgesehen können Kommanditisten unter den dortigen Bestimmungen und vorbehaltlich der Zustimmung des Komplementärs alle oder einen Teil ihrer Kommanditanteile einer Anteilklasse in Kommanditanteile einer oder mehrerer anderer Anteilklassen umtauschen.

11.3 Sämtliche umgetauschte Anteile werden gelöscht.

12. Art. 12. Eigentumsbeschränkungen.

12.1 Die Gesellschaft ist berechtigt, das Eigentum an Kommanditanteilen einzuschränken oder zu vermeiden, wenn ein solches Anteilseigentum der Gesellschaft schaden würde, zu einem Verstoß gegen ein luxemburgisches oder anderes Gesetz oder eine Rechtsvorschrift führen würde oder wenn der Gesellschaft durch das Anteilseigentum steuerliche oder sonstige finanzielle oder aufsichtsrechtliche Nachteile entstehen könnten, die ihr ansonsten nicht entstanden wären (diese Personen werden vom Komplementär bestimmt und in diesem Vertrag als Nicht-Qualifizierte Personen definiert).

12.2 Gesellschafter müssen insbesondere stets als sachkundige Anleger im Sinne des Artikels 2 des Gesetzes von 2007 qualifizieren. Der Komplementär darf strengere als die im Artikel 2 des Gesetzes von 2007 aufgeführten Bedingungen aufstellen.

12.3 Natürliche Personen sind von der Anlage ausgeschlossen und stets als Nicht-Qualifizierte Personen einzuordnen.

12.4 US Personen stellen stets Nicht-Qualifizierte Personen dar.

12.5 Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft insbesondere:

12.5.1 die Ausgabe von Anteilen und die Eintragung einer Übertragung von Anteilen verweigern, wenn die Eintragung oder Übertragung dazu führen würde, dass der rechtliche oder wirtschaftliche Eigentümer der betreffenden Anteile eine Nicht-Qualifizierte Person wäre; und

12.5.2 jederzeit von einer Person, deren Name im Anteilsregister eingetragen ist oder die Eintragung einer Übertragung von Anteilen im Register beantragt, verlangen, der Gesellschaft alle Informationen, ggf. gestützt durch eine eidesstattliche Erklärung, vorzulegen, die die Gesellschaft für erforderlich hält, um feststellen zu können, ob die Anteile des betreffenden Anteilsinhaber im rechtlichen oder wirtschaftlichen Eigentum einer Nicht-Qualifizierten Person stehen oder eine solche Registrierung dazu führen wird, dass das rechtliche oder wirtschaftliche Eigentum auf eine Nicht-Qualifizierte Person übergeht; und

12.5.3 die Annahme einer von einer Nicht-Qualifizierten Person auf der Hauptversammlung abgegebenen Stimme verweigern; und

12.5.4 alle Ausschüttungen oder andere Zahlungen, die in Bezug auf die von einer Nicht-Qualifizierten Person gehaltenen Anteile gezahlt wurden, zurückhalten;

12.5.5 die Nicht-Qualifizierte Person anweisen, ihre Anteile einem sachkundigen Anleger (Gesellschafter oder nicht), der keine Nicht-Qualifizierte Person ist, zu einem Preis zu verkaufen, der nicht höher sein darf als der niedrigere Wert (i) des letzten Nettoinventarwerts der erworbenen Anteile oder (ii) des Kaufpreises, den die Nicht-Qualifizierte Person für diese Anteile bezahlt hat; der Gesellschaft sind alle Informationen und erforderlichen Unterlagen betreffend den interessierten Käufer vorab zur Verfügung zu stellen, so dass dieser Verkauf innerhalb von dreißig (30) Kalendertagen nach Versand der betreffenden Mitteilung erfolgt ist; die beschriebene Übertragung erfolgt jeweils vorbehaltlich der anwendbaren Übertragungsbeschränkungen und erforderlichen Zustimmung des Komplementärs.

12.6 Das Emissionsdokument oder die entsprechende Beitrittserklärung können andere bzw. spezifischere Maßnahmen vorsehen.

13. Art. 13. Übertragung von Anteilen.

13.1 Komplementäranteile können nur im Einklang mit Artikel 29 übertragen werden.

13.2 Jegliche Übertragung von Kommanditanteilen unterliegt den nachstehend dargelegten Beschränkungen.

Grundsatz

13.3 Jeder Verkauf, jede Abtretung, jeder Umtausch, jede Verpfändung, jede Belastung oder sonstige Veräußerung (je eine Übertragung) sämtlicher oder eines Teils der Kommanditanteile eines Kommanditisten bedarf grundsätzlich der vorherigen Zustimmung durch den Komplementär.

Ausschlussgründe für eine Übertragung

13.4 Darüber hinaus ist jede Übertragung ungültig bzw. unwirksam:

13.4.1 die zu einem Verstoß gegen Bestimmungen dieses Gesellschaftsvertrages oder des Emissionsdokumentes führen würde;

13.4.2 die zu einem Verstoß gegen ein Gesetz oder eine Rechtsvorschrift des Großherzogtums Luxemburg, oder einer anderen Rechtsordnung führen würde oder durch die der Gesellschaft steuerliche, rechtliche oder aufsichtsrechtliche Nachteile entstehen würden;

13.4.3 die zu einer Registrierungspflicht der Gesellschaft als Investmentgesellschaft gemäß dem US Investment Company Act führen würde;

13.4.4 deren Übertragungsempfänger:

- (a) eine US-Person oder eine im Auftrag oder namens einer US-Person handelnde Person ist; oder
- (b) eine Nicht-Qualifizierte Person oder eine im Auftrag oder namens einer Nicht-Qualifizierten Person handelnde Person ist; oder
- (c) kein sachkundiger Anleger ist; oder

13.4.5 die nach Ansicht des Komplementärs dazu führen würde, dass die Kommanditanteile in einem Verwahr- oder Clearingsystem registriert werden, in dem die Möglichkeit besteht, dass sie in einer Weise weiter übertragen werden können, die nicht im Einklang mit den Regeln dieses Gesellschaftsvertrag und dem Emissionsdokument stehen.

13.5 Voraussetzung einer zulässigen Übertragung ist:

13.5.1 dass der Übertragungsempfänger in einer den Anforderungen der Gesellschaft genügenden Form erklärt, dass er keine Nicht-Qualifizierte Person ist und dass die vorgesehene Übertragung selbst nicht gegen geltende Gesetze oder Vorschriften verstößt;

13.5.2 dass der Übertragungsempfänger keine Nicht-Qualifizierte Person ist;

13.5.3 dass der Übertragende zeitgleich mit der Übertragung der verbleibenden Verpflichtung zur Bereitstellung von Geldern an die Gesellschaft gegen Ausgabe von Kommanditanteilen an den Übertragungsempfänger veranlasst;

13.5.4 dass die Übertragung durch den Komplementär genehmigt wird.

13.6 Besonderheiten bei Deutschen Versicherungsunternehmen:

13.6.1 Sofern und solange die Kommanditanteile zum Sicherungsvermögen (wie in § 66 des deutschen Versicherungsaufsichtsgesetzes definiert) eines Deutschen Versicherungsunternehmens zählen und dieses Deutsche Versicherungsunternehmen entweder gemäß § 70 des deutschen Versicherungsaufsichtsgesetzes rechtlich zur Ernennung eines Treuhänders verpflichtet ist oder sich selbst freiwillig einer solchen Verpflichtung unterworfen hat, darf über diese Kommanditanteile nicht ohne vorherige schriftliche Genehmigung des entsprechenden Treuhänders bzw. dessen bevollmächtigten Vertreters verfügt werden.

13.6.2 Über Kommanditanteile, die direkt oder indirekt von einem Deutschen Versicherungsunternehmen gehalten werden und die Teil des Sicherungsvermögens oder sonstigen gebundenen Vermögens dieses Deutschen Versicherungsunternehmens sind, kann abweichend von Ziffer 13.3 im Rahmen der geltenden Gesetze und ungeachtet der für andere Investoren geltenden Übertragungsbeschränkungen, frei verfügt werden, vorausgesetzt, es erfolgt keine Übertragung auf Nicht-Qualifizierte Personen. Einer Zustimmung des Komplementärs bedarf es nicht. Verfügung im Sinne dieser Ziffer ist insbesondere der Verkauf, der Tausch, die Übertragung, der Transfer und die Abtretung des gesamten oder eines Teils der Kommanditanteile des Deutschen Versicherungsunternehmens. Jegliche (subsidiäre) Haftung für ausstehende Kapitaleinzahlungen oder andere Beträge durch das Deutsche Versicherungsunternehmen nach Verfügung über den Kommanditanteil ist ausgeschlossen (keine gesamtschuldnerische Haftung des Deutschen Versicherungsunternehmens und des Erwerbers). Derartige Verpflichtungen gehen mit schuldbefreiender Wirkung für das Deutsche Versicherungsunternehmen auf den Erwerber über.

14. Art. 14. Berechnung des Nettoinventarwertes. Allgemeines

14.1 Die Gesellschaft, jeder Teilfonds, jede Anteilklasse und jeder Anteil (einschließlich des Komplementäranteils) hat einen Nettoinventarwert, welcher in der jeweiligen Referenzwährung ausgedrückt wird. Die Referenzwährung der Gesellschaft ist der EUR. Der jeweilige Nettoinventarwert wird nach den Regeln des luxemburgischen Rechts, dieses Gesellschaftsvertrags und des Emissionsdokumentes bestimmt.

Nettoinventarwert der Gesellschaft

14.2 Der Nettoinventarwert der Gesellschaft errechnet sich aus der Summe der Nettoinventarwerte der Teilfonds im Sinne von Artikel 14.3.

Nettoinventarwert pro Teilfonds

14.3 Der Nettoinventarwert eines Teilfonds errechnet sich aus der Summe der Werte der Vermögensgegenstände der Gesellschaft, die dem jeweiligen Teilfonds zurechenbar sind, abzüglich der entsprechend zurechenbaren Verbindlichkeiten.

14.4 Der Nettoinventarwert der Teilfonds wird zu jedem Bewertungstag nach den Regeln der Bewertungspolitik der Verwaltungsgesellschaft sowie den Regeln des Emissionsdokuments berechnet.

14.5 Als Bewertungstag gilt vorbehaltlich abweichender Bestimmungen des entsprechenden Teilfondsanhangs der letzte Kalendertag des Geschäftsjahres der Gesellschaft, d.h. der 31. Dezember eines jeden Jahres, sowie jeder andere Tag, der als Bewertungstag vom Komplementär zusätzlich bestimmt wurde. Die Vermögenswerte des Teilfonds werden für die Zwecke der Nettoinventarwertberechnung zu jedem Bewertungstag (ggf. durch einen Unabhängigen Sachverständiger begutachtet und) bewertet.

14.6 Der Komplementär kann die Ergebnisse der Bewertung nutzen, um indikative Bewertungen der Vermögenswerte durchzuführen, welche zu Informations- oder Berichtszwecken, zur indikativen Nettoinventarwertberechnung oder anderen Zwecken genutzt werden können. Werden Beitrittserklärungen abgeschlossen oder kommt es zu Rücknahmen von Anteilen, wird der Komplementär in der Regel eine Bewertung der Anlagen des jeweiligen Teilfonds durchführen oder durchführen lassen.

14.7 Sämtliche berechnete Nettoinventarwerte können nach dem Ermessen des Komplementärs auf das nächste Hundertstel einer Einheit der Referenzwährung auf- oder abgerundet werden.

Nettoinventarwert pro Anteilklasse

14.8 Der Nettoinventarwert einer Anteilklasse errechnet sich aus der Summe der Werte der Vermögensgegenstände des jeweiligen Teilfonds, die der jeweiligen Anteilklasse zurechenbar sind, abzüglich der entsprechend zurechenbaren Verbindlichkeiten.

Nettoinventarwert pro Anteil

14.9 Der Nettoinventarwert eines Anteils errechnet sich aus der Teilung des nach Abschnitt 14.8 festgestellten Nettoinventarwerts pro Anteilklasse durch die Anzahl der Anteile dieser Anteilklasse. Für die Zwecke der Nettoinventarwertberechnung des Komplementäranteils wird dieser einer bei Gründung der Gesellschaft ausgegebenen Anteilklasse zugeordnet.

15. Art. 15. Temporäre Aussetzung der Berechnung des Nettoinventarwerts Pro Anteil.

15.1 Der Komplementär kann die Feststellung des Nettoinventarwertes sowie gegebenenfalls die Ausgabe, den Umtausch und die Rücknahme von Anteilen zeitweilig in den folgenden Situationen aussetzen:

15.1.1 Während des Vorliegens einer Situation, die nach Auffassung des Komplementärs einen Notfall begründet, infolge dessen Verfügungen über oder Bewertungen von Vermögensgegenständen nicht durchführbar wären;

15.1.2 Während eines Zeitraums, wenn infolge eines Umstandes außerhalb der Kontrolle, Verantwortlichkeit und Befugnis des Komplementärs über die Vermögensgegenstände nicht vernünftig durchführbar ist, ohne die Interessen der Gesellschafter wesentlich und nachteilig zu beeinflussen oder zu beeinträchtigen, oder wenn nach der Auffassung des Komplementärs ein angemessener Preis für die Vermögensgegenstände nicht festgestellt werden kann;

15.1.3 Während eines Ausfalls der Kommunikationsmittel, die gewöhnlich bei der Feststellung des Preises oder des Wertes einer der Investitionen der Gesellschaft oder des aktuellen Preises oder Wertes an einer Wertpapierbörse oder einem anderen Markt in Bezug auf die Vermögensgegenstände der Gesellschaft eingesetzt werden;

15.1.4 Während eines Zeitraums, in dem die Preise von Vermögenswerten aus einem anderen Grund nicht sofort oder richtig ermittelt werden können;

15.1.5 Während eines Zeitraums, in dem die Nettovermögenswerte nicht exakt festgestellt werden kann;

15.1.6 Bei Veröffentlichung oder Versendung einer Mitteilung zur Einladung der Gesellschafter zur Beratung über die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft bzw. spätestens nach dem entsprechenden Beschluss der Hauptversammlung;

15.1.7 In allen sonstigen, im Emissionsdokument beschriebenen Situationen.

15.2 Eine solche Aussetzung wird soweit rechtlich erforderlich durch den Komplementär veröffentlicht, den betroffenen Kommanditisten sowie denjenigen Anlegern mitgeteilt, die eine Beitrittserklärung in Bezug auf die betroffenen Kommanditanteile unterzeichnet haben, welche noch nicht von der Gesellschaft gegengezeichnet wurde.

15.3 Ein Antrag auf Beitritt zur Gesellschaft oder die Rücknahme von Kommanditanteilen ist im Falle einer Aussetzung der Berechnung des Nettoinventarwertes pro Kommanditeil ausnahmsweise widerruflich. Wenn dem Komplementär keine entsprechende Mitteilung zugeht, wird dieser Antrag zum ersten Bewertungstag, nach dem Ende des Zeitraums der Aussetzung bearbeitet.

16. Art. 16. Haftung der Gesellschafter und der Geschäftsführer.

16.1 Die Eigentümer von Kommanditanteilen haften nur für den Wert ihrer Einlagen in der Gesellschaft.

16.2 Die Haftung des Komplementärs ist unbeschränkt.

16.3 Geschäftsführer, die nicht gleichzeitig Komplementäre sind, können nicht aufgrund ihres Mandats persönlich für Verpflichtungen verantwortlich gemacht werden, die sie wirksam im Namen der Gesellschaft eingegangen sind, sofern diese Verpflichtungen im Einklang mit der Satzung und mit dem Gesetz von 1915 sind.

17. Art. 17. Entscheidungen der Gesellschafter. Hauptversammlung

17.1 Die jährliche Hauptversammlung der Gesellschafter wird am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen den Gesellschaftern mitgeteilten Ort am dritten Dienstag des Monats Juni um 15:00 Uhr (luxemburgischer Zeit) eines jeden Jahres abgehalten. Sollte dieser Tag kein Bankarbeitstag sein, wird die Hauptversammlung am vorgehenden Bankarbeitstag abgehalten.

17.2 Die übrigen Hauptversammlungen können zu der Zeit und an dem Ort abgehalten werden, wie sie in der Ladung zur jeweiligen Hauptversammlung angegeben sind.

17.3 Hauptversammlungen werden stets vom Komplementär einberufen. Kommanditisten, die mehr als die Hälfte der Anteile repräsentieren, können den Komplementär auffordern, eine Hauptversammlung einzuberufen. Sie müssen dem Komplementär hierbei eine geeignete Tagesordnung übermitteln. Der Komplementär ist ermächtigt Punkte auf diese Tagesordnung hinzuzufügen. Er hat die Hauptversammlung innerhalb eines Zeitraums von fünfzehn (15) Kalendertagen nach Erhalt der Tagesordnung einzuberufen.

17.4 Jede Einladung zu einer Hauptversammlung enthält die Tagesordnung und wird spätestens acht (8) Kalendertage vor der Hauptversammlung durch Einschreiben versendet. Falls alle Gesellschafter bei einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten sind und alle bestätigen, dass sie vorab über die Tagesordnung der Hauptversammlung in Kenntnis gesetzt

wurden, kann die Versammlung ohne vorherige Einberufungsbekanntmachung abgehalten werden bzw. können die Gesellschafter alle Einberufungsmodalitäten verwerfen.

17.5 Jeder Hauptversammlung sitzt ein Vertreter des Komplementärs vor. In seiner Abwesenheit bestimmen die anwesenden Kommanditisten den Vorsitzenden.

17.6 Ein Kommanditist kann sich bei einer Hauptversammlung der Gesellschafter durch einen andere von ihm ernannte Person mittels einer schriftlichen Vollmacht im Original, Fax, Telegramm oder Telex vertreten lassen.

17.7 Gesellschafter können durch die Nutzung von Stimmzetteln auf dem Postwege an Abstimmungen der Hauptversammlung teilnehmen. Stimmzettel werden durch den Komplementär auf Anfrage der Kommanditisten zur Verfügung gestellt.

17.8 Jeder Kommanditist kann an einer Hauptversammlung mittels einer Audiokonferenz, einer Videokonferenz oder mittels ähnlichen Kommunikationsausstattung teilnehmen, sofern hierdurch (i) alle Versammlungsteilnehmer zweifelsfrei identifiziert werden können, (ii) die Gesellschafter die an der Hauptversammlung teilnehmen miteinander sprechen und sich gegenseitig hören können, (iii) die Hauptversammlung ohne Unterbrechung durchgeführt werden kann und (iv) die Gesellschafter sich ordentlich beraten können. Kommanditisten, die auf diesem Wege an einer Hauptversammlung teilnehmen, gelten als persönlich anwesend.

17.9 Der Komplementär kann weitere Bedingungen aufstellen, die von den Gesellschaftern erfüllt werden müssen, um an den Hauptversammlungen teilnehmen zu können.

Schriftliche Beschlüsse

17.10 Entscheidungen der Gesellschafter können auch in schriftlicher Abstimmung per Brief, Fax, E-Mail oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gefasst werden, im Rahmen derer jeder Gesellschafter den Text der Beschlüsse oder Entscheidungen ausformuliert erhält und seine Stimme schriftlich abgibt.

17.11 Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das dem Nachweis der ordnungsgemäßen Beschlussfassung dient. Als Datum der Beschlüsse gilt das Datum der letzten Unterschrift soweit in den Beschlüssen nichts Anderweitiges bestimmt ist.

17.12 Der Komplementär hat die schriftlichen Beschlüsse mindestens fünfzehn (15) Kalendertage vor dem Ablauf der im jeweiligen Anschreiben zu bestimmenden Abstimmungsfrist den Gesellschaftern zuzustellen.

17.13 Für das Recht zur Initiierung von schriftlichen Beschlüssen gilt Artikel 17.3 entsprechend.

18. Art. 18. Quorum, Mehrheit.

18.1 Vorbehaltlich der Bestimmungen dieses Gesellschaftsvertrages sowie des Emissionsdokuments, vermittelt jeder Anteil das Recht auf eine Stimme.

18.2 Vorbehaltlich zwingender gesetzlicher Bestimmungen sowie den Bestimmungen dieses Gesellschaftsvertrages oder des Emissionsdokument werden die Beschlüsse einer Hauptversammlung oder schriftliche Beschlüsse durch die einfache Mehrheit der abstimmenden Gesellschafter angenommen und bedürfen zu ihrer Wirksamkeit der Zustimmung des Komplementärs.

18.3 Eine Abberufung bzw. Auswechslung des Komplementärs ist nur möglich, sofern der Komplementär eine grob fahrlässige oder vorsätzliche Pflichtverletzung begangen hat und bedarf eines Beschlusses der Hauptversammlung bzw. eines schriftlichen Beschlusses der Gesellschafter mit einer zwei Drittel-Mehrheit der anwesenden bzw. teilnehmenden Stimmen. Eine Beschlussfähigkeit liegt in diesem Zusammenhang vor, wenn die anwesenden bzw. vertretenen bzw. an der schriftlichen Beschlussfassung teilnehmenden Kommanditisten mindestens 75 % der Stimmrechte der Gesellschaft präsentieren.

19. Art. 19. Entscheidungen der Kommanditisten Eines Teilfonds oder Einer Anteilklasse. Kommanditisten eines Teilfonds bzw. Kommanditisten einer Anteilklasse können Entscheidungen treffen, die sich ausschließlich auf Belange des jeweiligen Teilfonds bzw. der jeweiligen Anteilklasse beziehen. Die Bestimmungen der Artikel 17 und 18 finden auf diese Entscheidungen entsprechende Anwendung.

20. Art. 20. Verwaltung.

20.1 Die Gesellschaft wird durch den Komplementär verwaltet, welcher der unbeschränkt haftende Gesellschafter (associé gérant commandité) ist, die Gesellschaft als Geschäftsführer (gérant) vertritt und welcher für alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft, die nicht aus den Vermögenswerten der Gesellschaft erfüllt werden können, gesamtschuldnerisch haftet.

20.2 Der Komplementär verfügt über die umfassende Befugnis, alle Verfügungs- und Verwaltungshandlungen im Interesse der Gesellschaft, welche nicht ausdrücklich durch die geltenden Gesetze oder durch diesen Gesellschaftsvertrag der Hauptversammlung vorbehalten sind, auszuüben.

20.3 Insbesondere wird der Komplementär die Befugnis haben, im Namen der Gesellschaft den Gesellschaftszweck auszuführen, alle Handlungen durchzuführen, Verträge und sonstige Verpflichtungen einzugehen, wie er es hierfür nötig, ratsam und angebracht erachtet.

21. Art. 21. Bestellung Eines Verwalters Alternativer Investmentfonds, Vermögensverwalter und - Berater.

21.1 Die Gesellschaft ist ein alternativer Investmentfonds (AIF) im Sinne des Gesetzes von 2013. Der Komplementär wird die Gesellschaft, je nach Interessenlage, entweder als intern verwalteten AIF strukturieren oder eine dritte Gesellschaft als externen Verwalter alternativer Investmentfonds (AIFM) bestellen.

21.2 Die Strukturierung als intern verwalteter AIF oder die Bestellung eines externen AIFM steht unter dem jeweiligen Vorbehalt der Zustimmung der CSSF.

21.3 Die Gesellschaft bzw. der externe AIFM kann ferner für jeden einzelnen Teilfonds einen Vermögensverwalter und/oder Vermögensberater bestellen. Die Gesellschaft kann sich jedoch im Rahmen des Vertrages über die Beauftragung des externen AIFM die Mitbestimmung über die Auswahl eines Vermögensverwalters oder -beraters vorbehalten.

22. Art. 22. Verwahrstelle.

22.1 Im Rahmen der durch das Gesetz von 2007 vorgegebenen Bestimmungen wird die Gesellschaft eine Verwahrstelle mit der Verwahrung ihrer Vermögenswerte beauftragen.

22.2 Die Verwahrstelle wird die gesetzlich und vertraglich auferlegten Pflichten und Verantwortungen erfüllen. Kündigt die Verwahrstelle an, dass sie ihre Funktionen nicht mehr ausüben will, wird der Komplementär mit Abstimmung der Verwaltungsgesellschaft sich nach besten Kräften bemühen eine neue Verwahrstelle als Nachfolger zu finden. Der Komplementär kann die Verwahrstelle vertraglich kündigen. Die Verwahrstelle bleibt jedoch solange und soweit an gesetzlichen und vertragliche Pflichten gebunden, bis eine neue Verwahrstelle bestellt wurde.

22.3 Solange und soweit die Verwahrstelle nicht innerhalb von zwei (2) Monaten ab dem Wirkungszeitpunkt der Beendigung der Verwahrstellenvereinbarung ersetzt wurde, wird die Verwahrstelle alle Maßnahmen ergreifen, um die Interessen der Gesellschafter sicherzustellen.

23. Art. 23. Rechtsverbindliche Unterschrift.

23.1 Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch satzungsmäßige Unterschrift des Komplementärs oder durch die einzelne oder gemeinsame Unterschrift von hierzu ordnungsgemäß vom Komplementär bevollmächtigten Personen verpflichtet.

23.2 Eine solche Vollmacht darf nicht an Kommanditisten der Gesellschaft erteilt werden.

24. Art. 24. Wirtschaftsprüfer.

24.1 Der Jahresabschluss der Gesellschaft wird durch einen von der Hauptversammlung bestellten und durch die Gesellschaft vergüteten Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises agréé) überprüft.

24.2 Der Wirtschaftsprüfer unterliegt den Vorschriften des Gesetzes von 2007.

25. Art. 25. Geschäftsjahr, Referenzwährung.

25.1 Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar jedes Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

25.2 Die Konten der Gesellschaft werden in EUR geführt.

26. Art. 26. Ausschüttungen.

26.1 Die Hauptversammlung wird, vorbehaltlich der Zustimmung des Komplementärs und im Rahmen des geltenden Rechts, dieses Gesellschaftsvertrages und des Emissionsdokuments, (i) über die Verwendung der Nettoanlageerträge eines Teilfonds in Bezug auf jede bestehende Anteilklasse und (ii) über die Zahlung von Ausschüttungen beschließen. Ungeachtet dessen verbleibt dem Kommanditisten ein Entnahmerecht hinsichtlich seines Gewinnanteils, soweit die entsprechenden Mittel nicht nach Auffassung des Komplementärs erforderlich sind, um Aufwendungen des entsprechenden Teilfonds zu begleichen oder anderweitig erforderlich sind, um die ordnungsgemäße Erfüllung der Aufgaben der Gesellschaft sicherzustellen.

26.2 Für jede Anteilklasse, die zu Ausschüttungen berechtigt ist, kann der Komplementär beschließen, Zwischendividenden auszuzahlen.

26.3 Ausschüttungen erfolgen grundsätzlich der Referenzwährung der entsprechenden Anteilklasse. Der Komplementär kann hiervon in begründeten Ausnahmefällen abweichen. Sachausschüttungen sind ausgeschlossen.

26.4 Ausschüttungsbeträge, die nicht innerhalb von fünf (5) Jahren nach Veröffentlichung der Ausschüttungserklärung geltend gemacht wurden, verfallen zugunsten der betreffenden Anteilklasse.

26.5 Auf von der Gesellschaft angekündigte Ausschüttungen erfolgen keine Zinszahlungen, wenn die Gesellschaft den Ausschüttungsbetrag für den Begünstigten verwahrt.

27. Art. 27. Auflösung und Verschmelzung von Teilfonds und Anteilklassen. Die Auflösung und Verschmelzung von Teilfonds und Anteilklassen erfolgt nach dem im Emissionsdokument beschriebenen Verfahren.

28. Art. 28. Auflösung der Gesellschaft. Freiwillige Auflösung

28.1 Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss einer Hauptversammlung freiwillig aufgelöst werden (die Freiwillige Auflösung). Der Beschluss bedarf der Zustimmung der Kommanditisten und des Komplementärs, die zusammen mindestens 75 % der stimmberechtigten Anteile auf sich vereinen. Daneben müssen mindestens 50 % der Anteile bei dieser Hauptversammlung anwesend oder vertreten sein.

28.2 Die Gesellschaft besteht nach dem Beschluss zu ihrer Freiwilligen Auflösung für die Zwecke ihrer Liquidation weiter fort. Die Geschäfte der Gesellschaft werden durch einen oder mehrere Liquidatoren geführt, die durch die über die Freiwillig Auflösung beschließende Hauptversammlung bestellt werden, welche auch ihre Befugnisse und eventuelle Vergütung festlegt. Die Ernennung sämtlicher Liquidatoren unterliegt der Genehmigung der CSSF.

28.3 Nach dem Beschluss über die Freiwillige Auflösung erfolgt die Liquidation der Gesellschaft nach den Regeln des Gesetzes von 2007 und des Gesetzes von 1915. Der Liquidationsbericht der Liquidatoren wird von den Wirtschaftsprüfern oder einem durch die Hauptversammlung bestellten externen Ad-hoc-Wirtschaftsprüfer geprüft.

28.4 Der Liquidationserlös der Gesellschaft wird, nach Abzug sämtlicher Liquidationskosten, durch die Liquidatoren auf die Gesellschafter jeder Anteilklasse anteilig im Verhältnis ihrer jeweiligen Beteiligung aufgeteilt. Beträge, die am Ende des Liquidationsverfahrens durch die Gesellschafter nicht geltend gemacht wurden, werden bei der luxemburgischen Caisse de Consignation bis zum Ablauf der gesetzlichen Fristen hinterlegt.

Zwangsliquidation

28.5 Eine zwangsweise Auflösung und Liquidation der Gesellschaft (die Zwangsliquidation) richtet sich ausschließlich nach den Bestimmungen des Gesetzes von 2007.

28.6 Sobald der Nettoinventarwert der Gesellschaft unter zwei Drittel des gesetzlich vorgeschriebenen Mindestwertes fällt, muss der Komplementär der Hauptversammlung die Auflösung der Gesellschaft vorschlagen, wobei die Hauptversammlung ihren Beschluss ohne Anwesenheitsquorum und mit einfacher Mehrheit an der Hauptversammlung teilnehmenden Anteile fasst.

28.7 Sobald der Nettoinventarwert der Gesellschaft unter ein Viertel des gesetzlich vorgeschriebenen Mindestwertes fällt, muss der Komplementär der Hauptversammlung die Auflösung der Gesellschaft vorschlagen, wobei die Hauptversammlung ihren Beschluss ohne Anwesenheitsquorum und mit mindestens einem Viertel der an der Hauptversammlung teilnehmenden Anteile fasst.

28.8 Die Einberufung zu einer Hauptversammlung die über die Zwangsliquidation entscheidet muss so erfolgen, dass die Hauptversammlung innerhalb von vierzig Tagen nach Feststellung der Unterschreitung der vorbeschriebenen Betragsgrenzen von zwei Dritteln bzw. einem Viertel des gesetzlichen Mindestkapitals stattfindet.

28.9 Artikel 28.4 gilt entsprechend.

29. Art. 29. Änderung Dieses Gesellschaftsvertrages.

29.1 Die Bestimmungen dieses Gesellschaftsvertrages können mit Zustimmung des Komplementärs durch einen Beschluss der Hauptversammlung oder einen Beschluss im schriftlichen Verfahren abgeändert werden, welcher bei einer Mindestanwesenheit/-beteiligung von 75 % der stimmberechtigten Anteile mit einer mehrheitlichen Zustimmung von 75 % der stimmberechtigten Anteile getroffen werden kann.

29.2 Die Hauptversammlung kann den Komplementär nach dem Verfahren nach Ziffer 29.1 abberufen. Die Zustimmung des Komplementärs zu seiner Abberufung ist bei Betrug, grober Fahrlässigkeit oder der Eröffnung eines Insolvenzverfahrens nicht erforderlich.

30. Art. 30. Anwendbares Recht. Sämtliche in dieser Satzung nicht geregelten Fragen werden durch die Bestimmungen des Gesetzes von 1915 und des Gesetzes von 2007 geregelt.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist und kein weiterer Antrag und keine Wortmeldungen mehr vorliegen, schließt der Vorsitzende die Sitzung.

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit 4.000.- EUR bewertet und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER PROTOKOLL, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlungsleitung, haben dieselben zusammen mit dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. SÖDER, A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2014. Relation: LAC/2014/40353. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 18. September 2014.

Référence de publication: 2014145432/586.

(140165405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Vialdo S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.066.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le dix septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur de société, demeurant au 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Madame Micheline HOYMANS, demeurant 11, Kalkstraat, B-9100 Sint-Niklaas (Belgique),

en vertu d'une procuration lui donnée à Sint-Niklaas (Belgique), le 25 août 2014,

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

ci-après dénommée: «le Mandant»,

Laquelle personne comparante, représenté comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société «VIALDO S.A.,SPF», (la «Société») une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 47 066, fut constituée suivant acte notarié dressé en date du 09 mars 1994 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 30 juin 1994, sous le numéro 258 et page 12372. Les statuts de la Société furent modifiés en dernier lieu suivant acte notarié reçu en date du 05 mars 2010, publié au Mémorial, le 05 mai 2010, sous le numéro 940 et page 45082.

2.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à quatre cent soixante-cinq mille euros (465'000.- EUR) divisé en trente mille (30'000) actions ordinaires d'une valeur nominale de quinze euros et cinquante cents (15,50 EUR), toutes se trouvant intégralement libérées.

3.- Que le Mandant est devenu propriétaire de la totalité des actions de la Société.

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique le Mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société.

5.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

7.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Qu'il a été procédé à l'annulation par lacération de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs, en présence du notaire instrumentant.

9.- Que le Mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. SCHMITZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12182. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014144528/52.

(140163986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.